

calitem



RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Vue d'ensemble

Prévention

Collecte

Traitement

Finances

RAPPEL

Modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport a été construit dans le respect des recommandations de l'Ademe, Agence de la Transition Ecologique. En complément, des fiches individualisées, par territoire, apportent une lecture précise des données de chaque intercommunalité charentaise.

SOMMAIRE

1 - Le territoire desservi	8
2 - La prévention des déchets	14
3 - La collecte des déchets : organisation	20
4 - La collecte des déchets : bilan	24
5 - Le traitement des déchets : organisation	29
6 - Le traitement des déchets : bilan	34
7 - Impact environnemental et sanitaire	40
8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	42
9 - La concertation et la gouvernance	47
10 - Les données financières	51
Glossaire	60

10 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

" MOINS DE DÉCHETS,
PLUS DE VALEURS "

1

JANVIER

- **Modification des plages d'ouverture** de 13 pôles de valorisation (déchèteries) au profit de journées complètes d'ouverture.
- **Changement de fréquence de collecte** de la commune de Jarnac (une fois par semaine pour les sacs noirs et jaunes).

2

FÉVRIER

- **Ouverture de la 30^{ème} plateforme de co-compostage** à la ferme équipant tous les pôles de valorisation (déchèteries) d'une solution agricole locale de valorisation des végétaux.

3



MARS

- Recondution de la **certification ISO 14001 et ISO 45001** pour les sites de Valoparc et d'Atrion.

4

AVRIL

- Ouverture de la **concertation préalable** dans le cadre du projet d'unité de valorisation énergétique.

5

MAI

- Conteneurisation des communes de Brigueuil et Taizé-Aizie en bacs individuels et distribution de sacs transparents pour les ordures ménagères avec suppression des bacs de regroupement.

6



JUIN

- Suite à une violente agression physique d'un agent de pôle de valorisation (déchèterie), **campagne d'affichage départementale** des obligations de respect et peines définies par la réglementation.

7

JUILLET

- Accompagnement de la collectivité par **un cabinet d'ergonomes** pendant 4 ans afin d'améliorer les conditions de travail, réduire les risques d'accidents, de maladies professionnelles...

8

SEPTEMBRE

- **Ouverture du pôle de valorisation de Poullignac** remplaçant les anciennes déchèteries de Brossac et de Pérignac : augmentation des filières de valorisation, accès sécurisés, espace réemploi, ouverture du lundi au samedi...

9



OCTOBRE

- Construction d'**un nouveau parc photovoltaïque à Villognon/Luxé** d'une puissance de 11,8 MWc.

10

NOVEMBRE

- Début du déploiement du **nouveau schéma de collecte sur la CDC Val-de-Charente** : retrait des bacs de regroupement, distribution de bacs individuels et de sacs transparents.

VISION GLOBALE 2023 DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE DÉPARTEMENT

L'ACTIVITÉ COLLECTE DÉPARTEMENTALE 199 446 HABITANTS



208 565

tonnes de déchets collectés



588

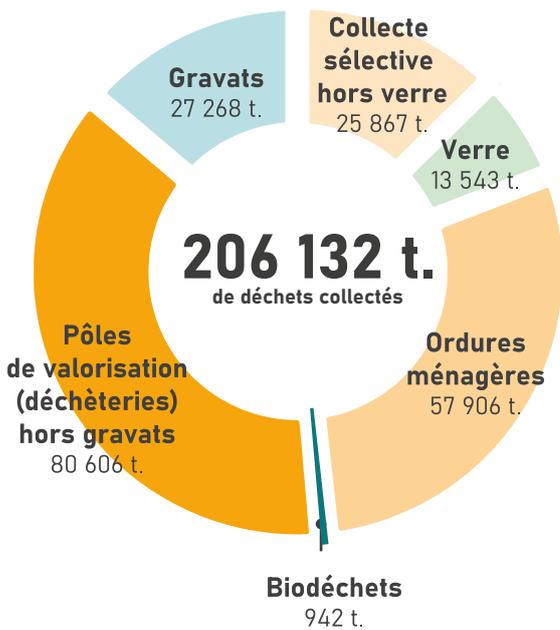
kg/habitant/an
(-4 kg par rapport à 2022)



206 132

tonnes de déchets collectés

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE



Filières	2023	Par rapport à 2022	Moyenne régionale 2022
Ordures ménagères	165 kg/an/hab	-4,6%	228 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	74 kg/an/hab	0%	59 kg/an/hab
Verre	39 kg/an/hab	0%	41 kg/an/hab
Biodéchets	3 kg/an/hab	+25%	5,8 kg/an/hab
Pôles de valorisation déchèteries (y compris gravats)	307 kg/an/hab	+1%	329 kg/an/hab
Total	588 kg/an/hab	-0,7%	655,8 kg/an/hab

L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DÉPARTEMENTALE 351 718 HABITANTS



245 173

tonnes de déchets traités



236 201

tonnes de déchets traités



29 809

tonnes de déchets issus de l'activité commerciale de Calitom



12,62%

des tonnages traités

COLLECTE ET TRAITEMENT PAR TERRITOIRE (EN KG/AN/HABITANT)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Pôles de valorisation <small>déchèteries</small>		Déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	169	78	37	348	48	66 %
CDC Charente Limousine	147	76	45	342	58	66 %
CDC Cœur de Charente	152	75	45	389	63	67 %
CA Grand Cognac	172	75	41	347	44	66 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	142	73	40	295	44	66 %
CDC Lavalette Tude Dronne	172	75	46	423	61	68 %
CDC Val de Charente	182	83	46	335	57	63 %
CDC du Rouillacais	114	75	42	378	55	72 %
CA GrandAngoulême	171	70	33	240	37	59 %
Tonnage total	165	74	39	307	46	64 %

* Le calcul du pourcentage de déchets valorisés est obtenu en faisant le rapport entre la somme des déchets valorisés (hors ordures ménagères et non-encore valorisable) et le tonnage total collecté.

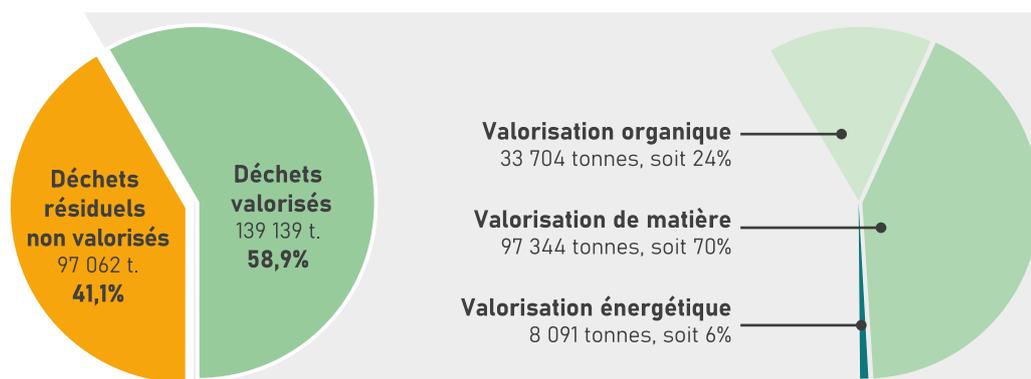
+ 127 tonnes de déchets d'amiante et 132 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires
+ 942 tonnes de biodéchets

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit l'objectif de porter à 65% le tonnage des déchets ménagers et assimilés orienté vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

AUTRES APPORTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DU SYNDICAT

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime, professionnels, Calitom et GrandAngoulême, manifestation)	Déchets d'activités économiques (privés)	Végétaux (services techniques et privés)	Non-encore valorisable (services techniques, Emmaüs)	Amiante (services techniques et privés)	Mobilier, articles de réemploi	Carton (manifestations, foires)
9 701 t.	18 303 t.	938 t.	819 t.	41,56 t.	7 t.	0,78 t.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT (Y COMPRIS L'ACTIVITÉ COMMERCIALE)

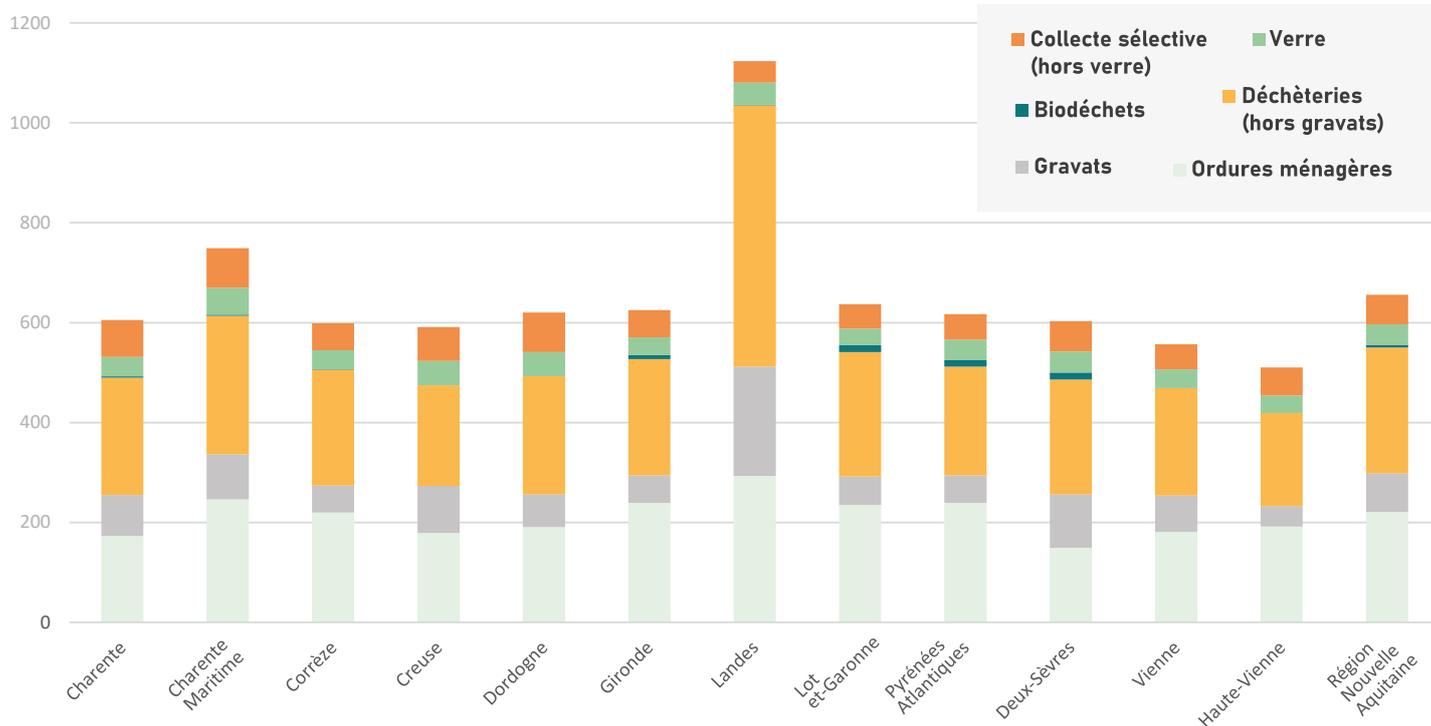


PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DONNÉES AREC 2022

Sur base des chiffres 2022 (derniers chiffres régionaux connus à la date de rédaction du rapport), en kg/an/habitant

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Biodéchets	Pôles de valorisation déchèteries (hors gravats)	Gravats	Total
Charente	173	74	39	2,4	235	82	605,4
Charente Maritime	246	79	54	2	278	90	749
Corrèze	220	54	37	1,7	232	54	599
Creuse	179	68	48	0	202	94	591
Dordogne	191	79	48	0,3	237	65	620
Gironde	239	54	36	7,9	233	55	625
Landes	293	43	44	1,4	523	219	1 123
Lot-et-Garonne	235	49	33	14	249	57	637
Pyrénées-Atlantiques	239	51	41	13	218	55	617
Deux-Sèvres	149	61	42	14	230	107	603
Vienne	181	50	37	0,58	215	73	557
Haute-Vienne	192	56	35	0,49	186	41	510
Région Nouvelle Aquitaine	221	59	41	5,8	252	77	655,8
Performance Charente/Moyenne régionale	-21,71 %	+25,42 %	-4,87 %	-58,62 %	-6,74 %	-6,49 %	-7,68 %



LE TERRITOIRE DESSERVI

Calitom, service public des déchets de la Charente, est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental.

7

communautés
de communes

9

collectivités
adhérentes

83

élus délégués
représentant les
intercommunalités

2

agglomérations

01

LE TERRITOIRE DESSERVI

LE PÉRIMÈTRE



Compétences de Calitom

- Traitement
- Collecte et traitement

Calitom élabore et coordonne le schéma départemental de la prévention et de la réduction des déchets en lien avec l'ensemble des collectivités charentaises.

COLLECTE

313

communes adhérentes
199 446 habitants

Collecte (compétence facultative) : collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des journaux-magazines, collecte du verre, collecte des biodéchets, exploitation des pôles de valorisation (déchèteries).

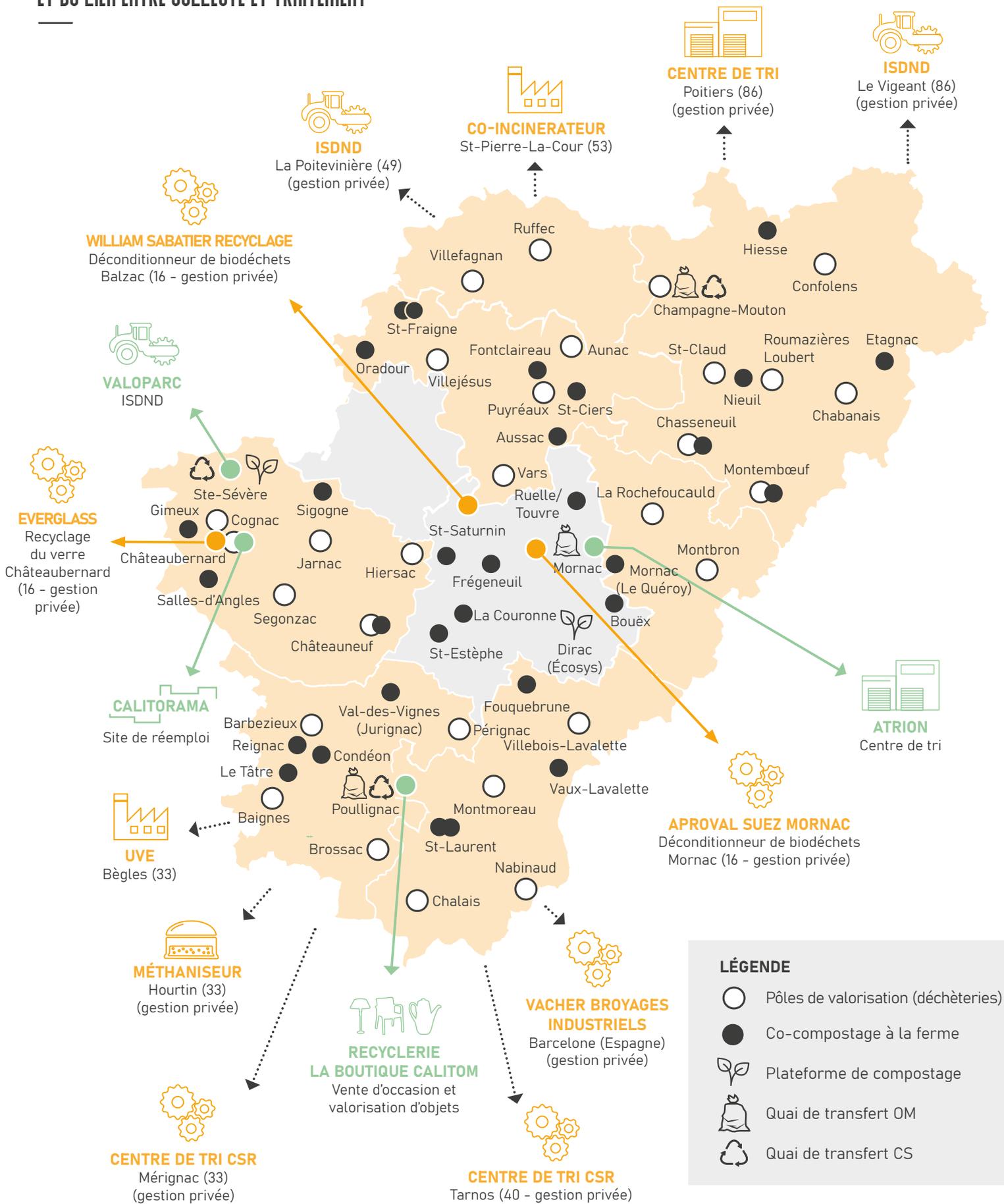
TRAITEMENT

364

communes adhérentes
351 718 habitants

Traitement (compétence obligatoire) : tri des déchets recyclables, valorisation des filières des pôles de valorisation (déchèteries), traitement des déchets résiduels, exploitation et création des équipements de traitement départementaux, réhabilitation et suivi des anciens sites, traitement des Déchets d'Activité Économique à titre commercial.

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

		TYPE DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères	Emballages recyclables	Papier	Verre	Amiante *	Pneus *	Textiles *	Déchets de soins *	Encombrants, toxiques et végétaux **
										
MODE DE COLLECTE	Collecte en porte à porte (sacs ou bacs individuels)	●	●	●						
	Points d'apports volontaires (bacs de regroupement, conteneurs enterrés, autres conteneurs)	●	●	●	●			●		
	Pôle de valorisation (déchèteries)			●	●			●		●
	Pharmacies*								●	
	Collecte spécifique sur site*					●	●			

*Filières faisant l'objet de collectes spécifiques

● **Amiante** : service spécifique de dépôts mensuels organisé sur 5 pôles de Calitom (Villefagnan, Montembœuf, Ste-Sévère, Poullignac et Champagne-Mouton) et 1 pôle privé (société William Sabatier à Balzac). Les inscriptions préalables sont obligatoires et du film de conditionnement est préalablement remis.

● **Pneus** : des apports sont possibles sur 3 pôles à Champagne-Mouton, Ste-Sévère et Poullignac, à des dates précises et selon des conditions spécifiques. Service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers et collectivités.

● **Textiles** : toutes les pôles de valorisation (déchèteries) et une grande partie des communes de Charente sont équipées de bornes textiles par les repreneurs (Le Relais, TioCréatex, Néphilia...)

● **Déchets de soins** : une filière de collecte et de traitement est accessible gratuitement en pharmacie pour les déchets de soins utilisés en auto-médication par la filière DASTRI.

● **Encombrants** : une collecte en porte-à-porte est organisée sur demande sur la Ville de Cognac. Pour tous les autres habitants de Charente, les apports se font en pôles de valorisation (déchèteries).

** Encombrants, toxiques et végétaux : filières déployées sur les pôles de valorisation (déchèteries)

- végétaux,
- non-encore valorisable,
- bois,
- ferraille,
- carton,
- DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, petits appareils électroménagers, gros électroménager froid et hors froid),
- verre,
- déchets toxiques,
- textiles,
- meubles,
- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- plâtre,
- piles,
- polystyrène,
- ampoules et néons,
- cartouches d'imprimante,
- radiographies,
- ampoules éco,
- CD/DVD,
- métaux non ferreux (laiton, cuivre...),
- plastiques souples (bâches...),
- bouchons en liège,
- bouteilles de gaz,
- palettes,
- cartouches de chasse,
- couettes / oreillers / coussins / sacs de couchage.

Jusqu'à 37 types de déchets collectés sur les pôles de valorisation (déchèteries)

COMPÉTENCES

LES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LE VERRE

Gestion	Communautés de communes/d'agglomération							● OM ● CS ● Verre
	CDC Coeur de Charente	CA Grand Cognac	CDC Val de Charente	CDC des 4 B	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Charente Limousine	CDC La Roche foucauld Porte du Périgord	
COLLECTE	Calitom régie	● ●	●	● ●			● ●	199 communes 122 501 hab. 168 communes 92 760 hab.
	Suez Env.				● ●	● ●		90 communes 37 560 habitants
	Paprec		● ●					23 communes 20 779 hab. 54 communes 50 520 hab.
	Veolia		● ●					1 commune (ville de Cognac) 18 606 habitants
	Minéris	●	●	●	●	●	●	313 communes 199 466 hab.

TRAITEMENT	ISDND - Charente Valoparc (Ste-Sévère) > Régie Calitom			Centre de tri Atrion Mornac (16) > Régie Calitom		Pena Mérignac (33) > Pena Métaux		Everglass Châteaubernard (16)
	ISDND - hors département Le Vigeant (86) > Séché Environnement			Centre de tri Suez Poitiers (86) > Suez RV Sud Ouest		Broyage Industriel Vacher Barcelone (Espagne) > B.O.J.		
				Saica Natur Sud Tarnos (40) > Redmat Saica		ISDND - La Poitevine (49) > Brangeon Environnement		
				UVE Bègles (33) > Veolia		Co-incinérateur St-Pierre La Cour (53) > Lafarge		

LES ENCOMBRANTS ET LES TOXIQUES

La collecte assurée par Calitom

- exploitation en régie du haut de quai, la gestion (accueil, nettoyage...), encadrement du personnel, compactage des bennes de non-encore valorisable, bois, végétaux et ferraille et travaux de maintenance et d'agrandissement des 27 pôles de valorisation (déchèteries) situés sur son territoire de compétence collecte.

Le traitement assuré par Calitom

- déploiement uniforme des filières de valorisation sur l'ensemble des pôles de valorisation (déchèteries) du département y compris les sites de Brie, Dirac, Fléac, La Couronne, l'Isle d'Espagnac, Mouthiers, Rouillac et Soyaux.

Filières gérées par des éco-organismes	
DEEE	Ecosystem
Lampes et néons	Ecosystem
Textiles	Eco-TLC
Déchets dangereux	Eco-DDS
Piles	Corepile
Mobilier + gros articles de jardinage, bricolage, gros jeux/jouets, voilage et rideaux	Ecomaison
Pneus	Aliapur

ÉCO-ORGANISMES

Structures agréées par l'État afin d'organiser la collecte et le traitement de certains déchets, en lien avec les entreprises de sa filière (obligation réglementaire de prise en charge de la fin de vie des produits mis sur le marché = Responsabilité Élargie du Producteur).

Destinations des filières des pôles de valorisation (déchèteries) non prises en charge par un éco-organisme

Végétaux	Compostage à la ferme (16)	gestion publique/privée
	Plateforme de compostage de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage	gestion privée
	Plateforme de compostage à Ste-Sévère (16), à Frégeneuil (16), à La Couronne (16)	gestion publique
Gravats	Dons aux particuliers, sites Calitom, carrières Garandeau (16)	gestion publique/privée
Non-encore valorisable	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Bois	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Ferraille	Suez à Mornac (16)	gestion privée
Cartons	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Plâtre	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Verre	Everglass à Châteaubernard (16)	gestion privée
Déchets dangereux (hors REP)	W. Sabatier à Balzac (16) puis la SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Textiles	TioCreatex en Vienne (86) et Le Relais	gestion privée
Huiles minérales	Pivetaud (16)	gestion privée
Huiles végétales	GECCO (59)	gestion privée
Plastiques souples (films)	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
Batteries, laitons, aluminium, cuivre, zinc, inox...	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée
CD / DVD	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Cartouches imprimantes	Atmosph'aire (33)	gestion privée
Radiographies (hors REP)	Titral Ouest (17)	gestion privée
Polystyrène	Poitou Polystyrène (86)	gestion privée
Cartouches de chasse	Esope à Mornac (16)	gestion privée
Bouteilles de gaz	SIAP à Bassens (33)	gestion privée
Bouchons en liège	Armorim (16 et 33)	gestion privée
Papiers	W. Sabatier à Balzac (16)	gestion privée

Autres filières

Filières	Collecte		Traitement	
	Lieu de récupération	Gestion	Structure	Gestion
Pneus	sur sites	régie Calitom	Aliapur	gestion privée
Amiante	sur sites	régie Calitom	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)	gestion publique
Divers objets et mobiliers	pôles de valorisation (déchèteries)	régie Calitom	Recyclerie La Boutique Calitom à Poullignac (16)	gestion publique
			Recyclerie Avril - Rouillac (16), Emmaüs Châteaubernard, La Couronne et Ruffec (16), Coup de Pouce à Manot (16)	association
			Salle des ventes à Montbron (16), Easy Troc à Chasseneuil (16)	gestion privée

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, Calitom a réaffirmé sa volonté d'agir sur les pratiques de consommation et le volume des déchets. Ainsi, suite à des réunions de concertation avec les acteurs charentais concernés, le programme local de prévention des déchets 2020-2025 a été élaboré. Il engage la Charente dans un programme d'actions « J'agis pour réduire » visant -20% de déchets à l'horizon 2025, planifiées et coordonnées par le Comité -20% déchets, instance de concertation départementale.

588 KG

de déchets ménagers
par habitant produits
en 2023 toutes filières
confondues

-64 KG

d'ordures ménagères
par habitant entre
2010 et 2023

+18 KG

de déchets recyclables
par habitant triés entre
2010 et 2023 (emballages
recyclables, papiers et
verre)

+57 KG

d'apports sur les
pôles de valorisation
(déchèteries) par habitant
entre 2010 et 2023

02

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010



102

Indice 2023
de réduction des déchets

Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2010

L'année 2023 a été impactée par une inflation importante qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages en produits alimentaires.

Cela se retrouve dans les résultats avec une baisse des ordures ménagères de -4,8% mais aussi une baisse de la collecte sélective de -1,1 % et du verre de -0,9%.

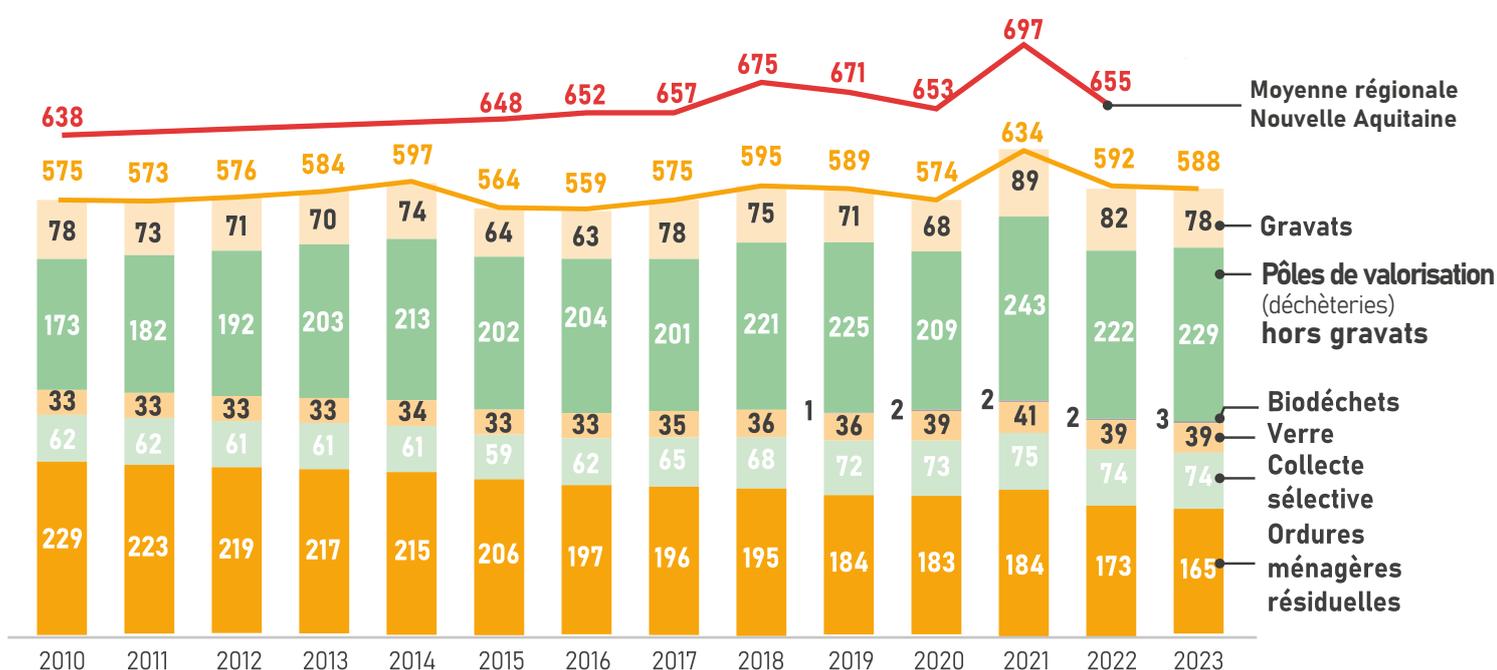
Ce tassement des flux est moins sensible sur les pôles de valorisation avec une progression des tonnages de +0,9 %.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixait comme objectif aux collectivités de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Cet objectif n'a pas été atteint par la Charente puisque la quantité totale de déchets ménagers et assimilés a augmenté.

Il est cependant à noter que cet objectif n'aura été atteint ni au niveau régional ni au niveau national. A titre d'information, au niveau régional, on constate une augmentation de 2,79%.

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS, DEPUIS 2010, EN CHARENTE EN KG/AN/HAB



HISTORIQUE DES POLITIQUES DE PRÉVENTION MENÉES

- **2009 : CAP 3000**, programme visant à sensibiliser l'ensemble du territoire charentais au compostage à domicile (fin du programme en 2012).
- **2011** : lancement du programme local de prévention des déchets 2010/2014 visant à **réduire les ordures ménagères de 7%**.
- **2014** : engagement de Calitom dans la labellisation **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** lancée par le Ministère de l'Environnement.
- **2016** : lancement du **débat public** sur l'avenir du traitement des déchets résiduels charentais réunissant les principaux acteurs locaux du territoire et une cinquantaine de citoyens volontaires.
- **2017** :
 - après 18 mois de concertation, **clôture du débat public** pour engager le département dans un **programme de prévention et de réduction** maximal des déchets visant **-20%** de déchets d'ici 2025.
 - création du **Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention**, appelé Comité **-20%** déchets, pour définir le plan d'action de prévention et de réduction des déchets à l'horizon 2025.
- **2018** : organisation de **tables rondes** avec les acteurs concernés par la prévention des déchets (acteurs locaux, associatifs, chantiers d'insertion, usagers, entreprises, administrations, collectivités, élus...).
- **2019** : élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** 2020-2025, intitulé « **J'agis pour réduire** ».
- **2020** : début de mise en œuvre des actions du **PLPDMA**



LE COMITÉ -20% DÉCHETS UNE INSTANCE DE CONCERTATION

PLPDMA

8 axes retenus, déclinés en 50 fiches actions, pour réduire de 20% les déchets charentais de 595 kg/an/hab en 2018 à 476 kg/an/hab en 2025), à l'horizon 2025, toutes filières confondues

- Enjeu n°1** : Réduire le non-tri dans les ordures ménagères
- Enjeu n°2** : Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères
- Enjeu n°3** : Réduire les textiles sanitaires dans les ordures ménagères
- Enjeu n°4** : Réduire les emballages plastiques et le papier
- Enjeu n°5** : Favoriser le réemploi de biens et de matériaux
- Enjeu n°6** : Valoriser les végétaux le plus localement possible
- Enjeu n°7** : Consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement
- Enjeu n°8** : Sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

16

élus engagés
au sein du comité -20%

Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention, appelé **Comité -20% déchets** est composé de **16 élus représentants** l'ensemble des territoires charentais et désignés en interne par les intercommunalités charentaises adhérentes à Calitom. Ce comité a un rôle de **programmation**, de **planification** et de **coordination** des actions de prévention qui sont engagées sur le territoire Charentais dans le cadre du PLPDMA. Depuis les dernières élections de 2020, c'est Mme Pascale Belle, issue du territoire du Grand Cognac, qui préside le Comité.

ÉLUS RÉFÉRENTS

Mme Pascale BELLE

Présidente du Comité
-20% déchets

**M. Jean-Jacques
PUYDOYEUX**

Vice-Président en charge de
la prévention des déchets

TAILLE DE L'ÉQUIPE ENGAGÉE (EN ETP)



8



➤ Plus d'informations :

www.jagispourreduire.com ou sur
www.calitom.com / rubrique « réduire »

LES ACTIONS DE VALORISATION DES BIODECHETS & VÉGÉTAUX

LE COMPOSTAGE À DOMICILE EN CHARENTE

- **11 924 composteurs** distribués en 2023.
- **6 lombricomposteurs** distribués.
- **93 nouveaux sites de compostage partagé mis en service en 2023**, soit 3 317 foyers supplémentaires desservis et un cumul de 217 sites en Charente.

LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX



433 subventions
accordées pour
l'achat de poules et
de poulaillers aux
particuliers en 2023.



3 330 foyers volontaires
ont participé à cette
opération, depuis le
début de l'opération en
2014.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ZÉRO DÉCHET



● Une **opération « Famille zéro déchet » a été lancée à Mansle**. 100 familles ont bénéficié d'un accompagnement durant 6 mois à travers divers ateliers (produits d'entretien, cosmétiques au naturel, cuisine saine...), une journée d'animation dans le bourg, un marché de Noël, des visites de sites (Atrion, Valoparc et pôles de valorisation/déchèteries)... Dans l'objectif de sensibiliser la population, une campagne de nettoyage de la nature a été organisée avec la présence de Clean2gether.

● **Finalisation de l'opération « Famille zéro déchet »** auprès de 15 familles de la **ville de Ruffec** et son centre social Chrysalide.

● **90 habitants de la CDC Lavalette Tude Dronne** participent aux 6 mois Eco Défi Citoyen animés par 35 partenaires du sud Charente (collectivités, asso., entreprises) dont le service prévention de Calitom. Plus de 80 ateliers sont proposés sur l'achat responsable, l'alimentation, le compostage, l'énergie...

● Un nouveau défi est **en préparation sur la CDC Val de Charente** en partenariat avec les acteurs locaux.

LE RÉEMPLOI

LA RECYCLERIE CALITOM

Le réemploi participe à la réduction des déchets, en amont des filières de réutilisation et de recyclage. En prolongeant la durée de vie des objets ou matériaux, il limite la consommation de ressources dans le cadre d'une économie circulaire. De nombreux objets encore utilisables sont jetés dans les pôles de valorisation (déchèterie). Les recycleries leur évitent un enfouissement immédiat en centre de stockage.

- **40,3 tonnes évitées** en centre de stockage en 2023
- **32 209 articles** vendus
- **79 000 € HT** de vente
- **625 tonnes d'objets valorisés** depuis l'ouverture de la recyclerie en 2011

ESPACES RÉEMPLOI

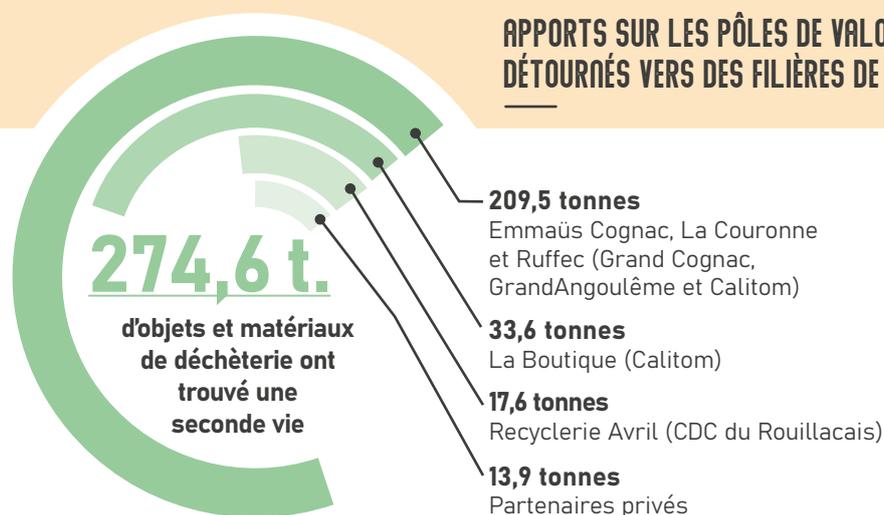
Deux espaces de réemploi sont ouverts aux usagers sur les pôles de valorisation de Barbezieux et Poullignac leur permettant de déposer et récupérer gratuitement des objets et matériaux pouvant être encore utilisés.

CALITORAMA

Un **espace de réemploi** sur le site du pôle de valorisation (déchèterie) de **Châteaubernard** : il permet aux usagers de **déposer et récupérer gratuitement** des objets et matériaux pouvant être encore utilisés au lieu d'être jetés dans les bennes.

Un **espace d'animations** permet de sensibiliser les usagers sur le réemploi suivant différentes thématiques. Exemples : entretien et réparation de vélos, jardiner au naturel, cuisiner sainement, conception de cosmétiques et produits ménagers sains, ateliers artistiques de sensibilisation, rénovation de meubles, compostage...

- **126 ateliers** réalisés
- **1 001 participants en 2023**, 325 visiteurs pour la semaine européenne de réduction des déchets sur le site et 10 partenaires locaux pour des ateliers de réparation, de sensibilisation et de création d'articles zéro déchet...



Soit
0,25%
des objets et matériaux apportés sur les pôles de valorisation (déchèteries) détournés vers des filières de réemploi

Depuis 2023, la Boutique de Calitom propose un nouveau service de collecte de meubles et objets pour les maisons/bureaux/commerces: 3,4 tonnes collectées de juillet à décembre 2023.



LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'ANIMATION SCOLAIRE

● **147 classes de primaires** ont bénéficié d'une animation en classe dans le cadre des programmes pédagogiques de Calitom soit **plus de 2 500 élèves** sensibilisés.

● **Thèmes abordés** : tri/recyclage, compostage, consommation responsable, gaspillage alimentaire, jardinage au naturel, 4 RE (Redécouvrir, Recycler, Réutiliser, Réimaginer).

● Animations réalisées par Calitom avec le concours des partenaires de l'éducation à l'environnement :

Charente Nature, Les Jardins d'Isis, Les Jardins Respectueux, Le Carré Bouge.

● Les écoles volontaires peuvent bénéficier d'un accompagnement au diagnostic, à la formation des enseignants, du personnel technique et à la mise en place d'un programme de gestion de leurs déchets.

● **86 animations** ont été réalisées au sein de 10 collèges (2 350 collégiens sensibilisés), accompagnement de 5 collèges dans une démarche de réduction des déchets de l'établissement (restauration, administration, entretien...)

● **25 interventions** au sein d'autres structures (MFR, ALSH, associations...)

VISITES DE SITES

● **2 parcours pédagogiques** sur les 2 principaux sites de traitement de la Charente (le site de stockage des déchets de Ste-Sévère **Valoparc** et le centre de tri de Mornac **Atrion**).

Ces visites guidées permettent de mieux comprendre les enjeux de la prévention et de la réduction des déchets.

● **Dans le cadre du programme « Mon école sans déchets »,** 1 010 élèves ont visité Les Jardins Respectueux (Châteaubernard).



AUTRES ACTIONS

● **95 266 € de soutiens financiers** aux particuliers et organisateurs de manifestations (couches lavables, acquisition de poulaillers, composteurs, changes lavables...).

● **5 382 stop-pub** distribués.

● **28 acteurs locaux partenaires** de Calitom pour leurs actions de prévention ou de sensibilisation.

● Organisation du **troisième festival zéro déchet « Calitofest »** au centre de tri les 23, 24 et 25 novembre pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. L'événement a rassemblé près de 1 300 visiteurs dont des scolaires venus pour des ateliers avec Les Petits Débrouillards et l'Espace Numérique Sud Charente, un espace game « Mission 5R-OD », des ateliers zéro-déchet,

des visites de site, des tables rondes, la conférence de Jérémie Pichon (auteur de Ma famille zéro-déchet), le spectacle CLIMAX...

● **Site internet « J'agis pour réduire »**, site départemental dédié aux pratiques, aux initiatives et services locaux qui permettent de consommer plus éco-responsables et de réduire les déchets produits.

● **1 250 personnes** ont résolu l'énigme de l'escape game.

● Jury final du **concours « J'agis pour réduire »** destiné aux acteurs économiques charentais pour encourager la réduction des déchets et multiplier les projets écoresponsables : 3 lauréats ont été retenus et soutenus financièrement (20 000 € de prix attribués au Potager des Poissons, la savonnerie Liziot, la Brasserie Jukebox)

LA COLLECTE DES DÉCHETS *ORGANISATION*

Calitom assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble des collectivités du département, hors CDC du Rouillacais et Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

199 446

habitants desservis par
Calitom en collecte
OM et CS

79,5%

de la population collectée
tous les 15 jours en CS

59,5%

de la population
collectée toutes les
semaines en OM

527

gros producteurs
non ménage soumis à la
redevance spéciale

03

PRÉCOLLECTE

Ordures ménagères résiduelles



sac ou bac noir, sac transparent individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Emballages recyclables et revues, journaux, magazines



sac ou bac jaune individuel ou collectif
colonne en apport volontaire

Biodéchets et déchets de jardin



composteur à domicile ou de quartier pour les particuliers, en bac pour les gros producteurs

Verre



colonne à verre en apport volontaire

Encombrants et toxiques



pôles de valorisation (déchèterie)

Textile



pôles de valorisation (déchèterie) ou autres points d'apports volontaires

➤ Toutes les consignes de tri sur le site internet www.calitom.com / module « Où va ce déchet ».



POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

NOMBRE D'HABITANTS

Collecte en porte-à-porte (PAP)		Collecte en points d'apport volontaire (PAV)	
2022	2023	2022	2023
190 051	189 431 soit -0,32%	9 712	10 015 soit +3,12%

BÉNÉFICIAIRES NON MÉNAGES (SOUS REDEVANCE SPÉCIALE)

2022	2023
443	527 soit +18,9%

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE

EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre 	Ordures ménagères 	Emballages recyclables 	Papier 
Nombre de contenants disponibles	1 183	112	149	11
Type de contenants	colonnes	colonnes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 170	1 pour 89	1 pour 67	/
Tonnage collecté	8 486 t.	1 770 t.	814 t.	98 t.

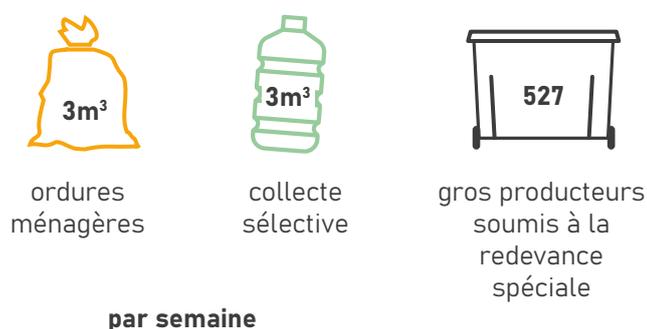
ORGANISATION DE LA COLLECTE

EN PORTE À PORTE

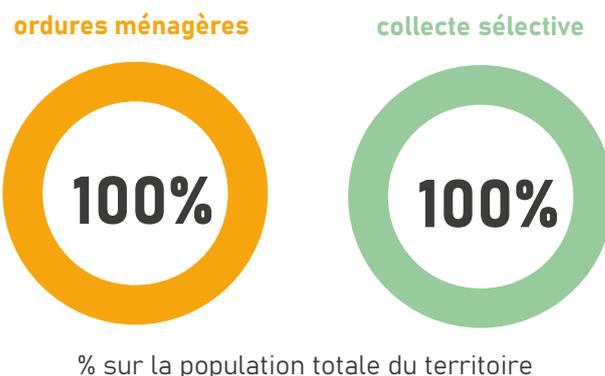
SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures ménagères 	Collecte sélective 
Population desservie	189 431	189 431
Tonnage collecté	30 648	14 367
Distances parcourues pour la collecte	767 724 km	496 285 km
Couleur du bac concerné	gris - couvercle vert gris - couvercle bordeaux (Cognac)	gris - couvercle jaune
Collecte séparative proposée	oui	oui

SEUILS DE COLLECTE MAXIMUM
POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS



POPULATION DESSERVIE



FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

PAR TYPE DE COLLECTE

Types de collecte	OM	CS	OM	CS	OM	CS	OM	CS
Période normale	1 x tous les 15 jours	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x tous les 15 jours	1 x par semaine	1 x par semaine	2 x par semaine	1 x par semaine
Nombre d'habitants	63 988		86 521		26 319		12 607	

Période estivale (du 15/06 au 15/09) :
Passage à une collecte sur Aubeterre (290 hab.)
2 fois par semaine en ordures ménagères et 1 fois par semaine en collecte sélective

PAR TYPE DE DÉCHETS

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	6,66	59,56	33,78	20,55	79,45
Nombre de communes	4	179	144	18	305
Nombre habitants	12 607	112 840	63 988	38 926	150 505

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

En 2023, le service de collecte a fait l'objet de premiers points d'évolutions avant les importants changements prévus en 2024. Quelques ajustements de collecte ont été menés, tel que le changement de fréquence de la ville de Jarnac qui a évolué d'une collecte 2 fois par semaine à une collecte hebdomadaire des ordures ménagères en janvier 2023.

L'année fut consacrée à la préparation du nouveau schéma de collecte des déchets, qui repose sur les principaux axes :

- Généralisation de la **collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours** partout où cela est possible afin d'amplifier les résultats concluants de l'expérimentation 2022 menée auprès de 15 000 charentais ;
- Généralisation de la **collecte sélective toutes les semaines** pour répondre à l'augmentation du tri des recyclables partout où cela est nécessaire ;
- Maintien de la **collecte en porte-à-porte** des ordures ménagères et de la collecte sélective partout où cela

est possible pour un service de qualité aux usagers et permettre un contrôle individuel du tri ;

- Dotation progressive **en bacs individuels pour les ordures ménagères et la collecte sélective** afin d'améliorer les conditions de collecte des agents ;
- Poursuite des **dotations en composteurs individuels et installation de points de compostage partagé** pour l'habitat collectif pour le tri des déchets alimentaires – en dernier recours, mise en place d'une collecte sur les secteurs très urbanisés (par exemple la ville de Cognac).

Il permet de maîtriser les coûts de traitement par une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères, une réduction des coûts de transport et de stockage, une progression des quantités des recyclables favorisant une augmentation des recettes de vente des matières, les soutiens des éco-organismes.

Le plan de déploiement de ce schéma de collecte a été défini en 2023. Sa mise en œuvre a été anticipée au maximum avec un démarrage dès fin 2023 sur la CDC Val de Charente.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

BILAN

L'année 2023 a été impactée par une inflation importante qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages en produits alimentaires. Cela se retrouve dans les résultats avec une baisse des ordures ménagères de -4,8% mais aussi une baisse de la collecte sélective de -1,1% et du verre de -0,9%. Ce tassement des flux est moins sensible sur les pôles de valorisation avec une progression des tonnages de +0,9%.

206 132 T.
de déchets collectés
sur le département

588 KG
de déchets collectés
par habitant

307 KG
d'apports sur les pôles
de valorisation (déchèterie)
par habitant

165 KG
d'ordures ménagères
par habitant

04

DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCHETS COLLECTÉS PAR TERRITOIRE

	CDC des 4B	CDC Charente Limousine	CDC Cœur de Charente	CA Grand Cognac	CDC La Roche-foucauld Porte du Périgord	CDC Lavalette Tude Dronne	CDC Val de Charente	CDC du Rouillacais	CA Grand Angoulême
Ordures Ménagères déchets ménagers et assimilés	3 367 t.	5 176 t.	3 344 t.	11 912 t.	3 083 t.	3 027 t.	2 509 t.	1 125 t.	24 363 t.
<i>dont déchets soumis à la redevance spéciale</i>	441 t.	841 t.	498 t.	1 688 t.	366 t.	507 t.	287 t.	/	/
Collecte Sélective dont déchets assimilés	1 551 t.	2 695 t.	1 652 t.	5 217 t.	1 599 t.	1 327 t.	1 141 t.	745 t.	9 941 t.
Verre	747 t.	1 583 t.	983 t.	2 849 t.	880 t.	813 t.	630 t.	415 t.	4 643 t.
Pôles de valorisation (déchèteries) déchets ménagers	6 936 t.	12 069 t.	8 539 t.	24 002 t.	6 417 t.	7 458 t.	4 609 t.	3 735 t.	34 108 t.
<i>dont déchets des professionnels</i>	248 t.	259 t.	311 t.	1 665 t.	131 t.	250 t.	181 t.	Non estimé	/
Biodéchets	843 t.							/	/

+ 127 tonnes de déchets d'amiante et 132 tonnes de pneus collectés sur des sites en apports volontaires

DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE DÉPARTEMENT

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



57 906 t.
soit 165 kg/an/hab

COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE



25 867 t.
soit 74 kg/an/hab

VERRE



13 543 t.
soit 39 kg/an/hab

BIODÉCHETS



942 t.
soit 3 kg/an/hab

PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES GRAVATS COMPRIS)



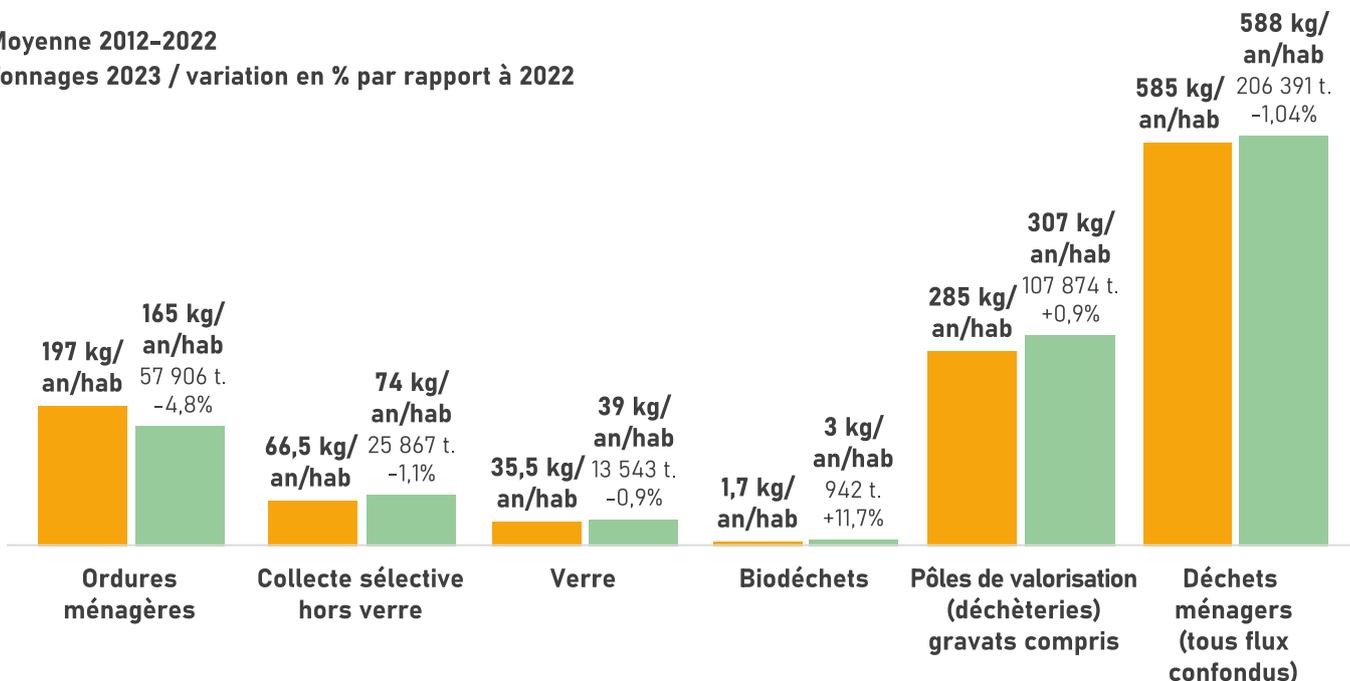
107 874 t.
soit 307 kg/an/hab

ÉVOLUTION DES TONNAGES

COLLECTE DÉPARTEMENTALE

■ Moyenne 2012-2022

■ Tonnages 2023 / variation en % par rapport à 2022



L'année 2023 a été impactée par **une inflation importante qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages en produits alimentaires.**

Cela se retrouve dans les résultats avec **une baisse des ordures ménagères de -4,8%** mais aussi **une baisse de la collecte sélective de -1,1%** et **du verre de -0,9%**.

Ce tassement des flux est moins sensible **sur les pôles de valorisation avec une progression des tonnages de +0,9%**. Ces tonnages subissent des variations cependant très différentes selon les flux. Si les végétaux restent en progression sensible de +11,4%, les gravats sont en diminution de -5% tout comme les déchets non valorisables qui sont en repli de -7,5%.

Au global, **la production des déchets des ménages en Charente est restée quasiment stable en 2023 (-5 tonnes).**



PROJECTION DÉPARTEMENTALE 2023

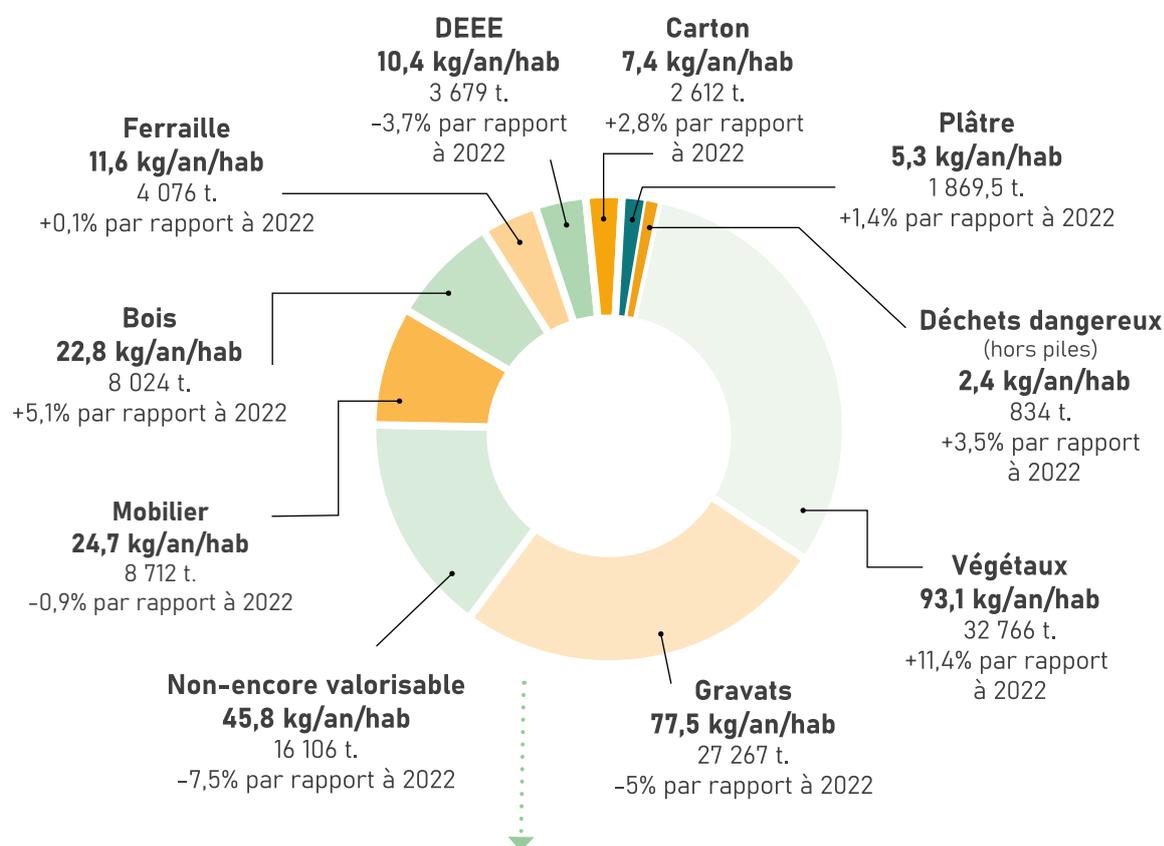
Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Charente s'est fixée pour **objectif de réduire de 20% à l'horizon 2025 les déchets charentais, toutes filières confondues.**

Pour atteindre l'objectif final de 2025, les efforts devront prioritairement porter sur la **réduction du non-tri et des biodéchets dans les ordures ménagères**, ainsi que la **réduction des végétaux** et du **non-encore valorisable** sur les pôles de valorisation (déchèteries).

PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES)

Répartition des tonnages par flux

Données départementales



Petites filières de moins de 2 kg/an/hab

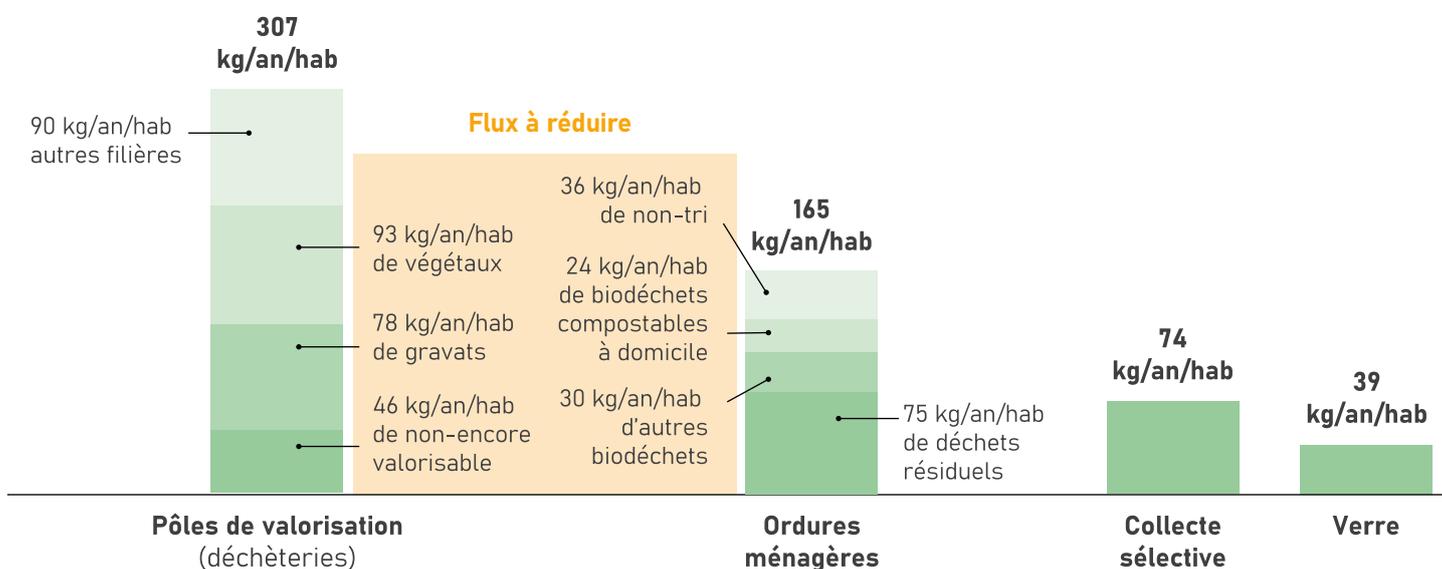
Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2022	Filières	g/an/hab	Tonnage	Par rapport à 2022
Textile	1 690	595	-0,8%	CD/DVD	50	16,9	+12%
Articles réemploi ressourcerie (Boutique Calitom, Emmaüs, AVRIL, vélos)	780	274,7	-3,3%	Néons / ampoules	50	15,9	+22,6%
Huiles minérales	690	241,7	+11,1%	Inox	40	14,8	+8,8%
Papiers	690	243	+31,9%	Laiton	40	13,2	-4,9%
Plastiques souples (films)	390	138,7	+1,2%	Cuivre	20	7,4	-0,8%
Batteries	310	108,7	+0,8%	Zinc	20	6,4	-6,2%
Polystyrène	240	84,1	-3%	Cartouches d'imprimante	10	4,9	+9,5%
Aluminium	160	55,5	+0,1%	Cartouches de chasse	10	2,2	-20,9%
Huiles végétales	110	38,9	-0,7%	Radiographies	0	1,3	-46,1%
Piles	100	35,5	-6,6%	Bouchons de liège	0	0,4	-27,3%
Câbles de cuivre	80	28,5	+33,6%				

Autres filières faisant l'objet de collectes spécifiques

Filières	Tonnage	Kg/an/hab	Par rapport à 2022
Amiante	127	0,4	+20,22%
Pneus	132	0,38	+45,86%
Textiles	1 188	3,39	-18,85%

PERFORMANCE DE COLLECTE EN 2023

PÉRIMÈTRE DÉPARTEMENTAL



● **Déchets résiduels** : petits objets, mégots, sacs poubelle, déchets alimentaires non compostables, textiles sanitaires (couches, mouchoirs...), autres déchets résiduels dont éléments fins.

● **Non-tri** : emballages plastiques et complexes, verre, emballages métalliques, carton, papiers jetés dans les ordures ménagères.

● **Autres biodéchets** : Produits alimentaires non consommés et sous emballage, viande, poisson, coquillages, os...

● Coût du non-tri :

Perte de 3,3 millions € à l'échelle du département.

Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui va être enfoui, représente un **surcoût financier de 242 €** pour la collectivité et à un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Le sac noir des charentais est encore composé à **22% de déchets** qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente une **perte d'environ 3,3 millions € qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux.**

OBJECTIF PLPDMA -20% EN 2025

Afin d'atteindre l'objectif que la Charente s'est fixé dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, à savoir une **réduction de -20% des déchets charentais à l'horizon 2025**, différents axes prioritaires ont été identifiés pour diminuer la collecte de certains flux de déchets :

- **En pôles de valorisation (déchèteries)** : une réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables.
- **En ordures ménagères** : une réduction du non-tri et des biodéchets.
- **En collecte sélective** : les objectifs de prévention visent aussi à réduire la consommation de plastique et d'emballages.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS *ORGANISATION*

Calitom traite les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire charentais. Il dispose de ses propres unités de traitement et en assure la gestion, avec une autonomie relative. La collectivité est également prestataire de service pour le compte de clients publics hors département et d'entreprises privées.

206 132 T.
de déchets ménagers traités en 2023

Le département de la Charente n'est pas autonome.

151 789 T.
de déchets traités en
Charente

54 602 T.
des déchets traités hors
département

05

ORIGINE DES DÉCHETS

ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

EN CHARENTE



CENTRE DE TRI ATRION

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : emballages recyclables et papiers.

Provenance des déchets :

La Charente : 25 594 t.

Collectivités clientes hors département (CA Rochefort Océan, CDC de l'île d'Oléron, du Bassin de Marennes, et de Haute-Saintonge, SIMER 86) : 9 516 t.

Professionnels de la Charente : 179 t.



WILLIAM SABATIER RECYCLAGE

Déconditionneur de biodéchets Balzac (16 - gestion privée)



VALOPARC

Informations p.31



APROVAL SUEZ MORNAC

Déconditionneur de biodéchets Mornac (16 - gestion privée)



EVERGLASS

Gestion : filiale de Verallia

Déchets acceptés : verre

Provenance des déchets :

La Charente : 13 543 t.



PLATEFORME DE COMPOSTAGE BRANGEON RECYCLAGE DE DIRAC

Gestion : société Brangeon Recyclage

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets : pôles de valorisation (déchèteries) de GrandAngoulême (Brie, Dirac, Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Mouthiers, Soyaux) : 5 347 t.



LÉGENDE

- Co-compostage à la ferme
- 🌿 Plateforme de compostage



VALOPARC

● ISDND

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.

Provenance des déchets :

Déchets ménagers résiduels et

assimilés : 31 430 t.

Déchets d'activités des entreprises : 18 149 t.

Non-encore valorisable des pôles de valorisation (déchèteries) et des

services techniques : 16 928 t.

Refus de tri (entrant + process)

d'Atrion : 3 493 t.

Déchets d'amiante lié : 168 t.

● Plateforme de compostage

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Veolia

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets :

Pôles de valorisation (déchèteries de l'Ouest) (Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Cognac) + Rouillac : 7 t.

Services techniques : 444 t.

Entreprises privées : 494 t.



PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE DES AGRICULTEURS

23 937 TONNES

Gestion privée : les agriculteurs

Déchets acceptés : végétaux des pôles de valorisation (pôles)

Provenance des déchets :

Plateforme d'Aussac-Vadalle : pôle de Vars (1 085 tonnes) - **Plateforme de Bouëx :** pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf (1 185 tonnes) - **Plateforme de Chasseneuil :** pôles de Chasseneuil/Bonnieure, Confolens, La Rochefoucauld, Montbron, Montemboeuf, Roumazières et St-Claud (854 tonnes) - **Plateforme de Châteauneuf :** pôles de Châteauneuf, Hiersac et Jarnac (718 tonnes) - **Plateforme de St-Ciers :** pôles d'Aunac, Puyréaux, Ruffec, Vars et Villejesus (637 tonnes) - **Plateforme de Condeon :** pôles de Baignes, Barbezieux, Brossac, Chalais, Pérignac et Poullignac (820 tonnes) - **Plateforme d'Etagnac :** pôles de Chabanais, Confolens, Roumazières et St-Claud (636 tonnes) - **Plateforme de Fontclaireau :** pôles d'Aunac, Champagne-Mouton et Ruffec (749 tonnes) - **Plateforme de Fouquebrune :** pôles de Fléac, l'Isle d'Espagnac, La Couronne, Montmoreau, Mouthiers, Nabinaud, Pérignac, Soyaux et Villebois (582 tonnes) - **Plateforme de Gimeux :** pôle de Cognac (1 278 tonnes) - **Plateforme de Hiesse :** pôles de Champagne-Mouton, Confolens et Ruffec (1 062 tonnes) - **Plateforme de Jurignac :** pôles de Châteauneuf et Jarnac (517 tonnes) - **Plateforme de La Couronne :** pôle de Hiersac (623 tonnes) - **Plateforme de Le Tâtre :** pôles de Baignes, Barbezieux et Segonzac (1 235 tonnes) - **Plateforme de Montemboeuf :** pôles de Montbron, Montemboeuf et Roumazières (680 tonnes) - **Plateforme de Nieuil :** pôles de Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens, Roumazières et St-Claud (1 102 tonnes) - **Plateforme d'Oradour :** pôle de Rouillac (118 tonnes) - **Plateforme du Queroy :** pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf (369 tonnes) - **Plateforme de Reignac :** pôles de Barbezieux, Brossac, Chalais, Montmoreau, Pérignac, Poullignac et Segonzac (1 015 tonnes) - **Plateforme de Ruelle :** pôles de La Rochefoucauld, Montbron et Montemboeuf (119 tonnes) - **Plateforme de Salles d'Angles :** pôles de Châteaubernard, Cognac et Segonzac (1 246 tonnes) - **Plateforme de Sigogne :** pôles de Châteaubernard, Jarnac et Segonzac (784 tonnes) - **Plateforme de St-Estèphe :** pôle de Châteauneuf et Segonzac (712 tonnes) - **Plateforme de St-Fraigne 1 :** pôles de Ruffec, Villefagnan et Villejesus (821 tonnes) - **Plateforme de St-Fraigne 2 :** pôles de Rouillac, Ruffec, Villefagnan et Villejesus (1 569 tonnes) - **Plateforme de St-Laurent 1 :** pôles de Brossac, Chalais, Montmoreau, Nabinaud et Pérignac (1 379 tonnes) - **Plateforme de St-Laurent 2 :** pôles de Brossac, Chalais et Montmoreau (259 tonnes) - **Plateforme de St-Saturnin :** pôle de Brie, Fléac, l'Isle d'Espagnac et La Couronne (846 tonnes) - **Plateforme de Vaux-Lavalette :** pôles de Chalais, Montmoreau, Nabinaud, Pérignac et Villebois (937 tonnes)

HORS DÉPARTEMENT

BOJ, Barcelone (Espagne)**Maître d'ouvrage et exploitant** : Broyage Industriel Vacher**Provenance des déchets** : refus de tri Atrion (3 900 t.).**MÉTHANISEUR, Hourtin (33)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Medoc Energie**Déchets acceptés** : biodéchets**Provenance des déchets** : biodéchets préparés par William Sabatier Recyclage et Suez Aproval Mornac (941 tonnes)**CENTRE DE TRI, Suez, Poitiers (86)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Suez RV Sud Ouest**Déchets acceptés** : déchets des ménages et d'activités économiques non dangereux et non inertes**Provenance des déchets** : collectes de Charente Limousine, La Rochefoucauld, Val de Charente, Coeur de Charente, Grand Cognac (245 t.)**SAICA, Tarnos (40)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Saica Natur Sud**Déchets acceptés** : déchets des ménages et des activités économiques / **Provenance des déchets** : refus de tri du centre Suez de Poitiers (88 t.)**PENA Métaux, Mérignac (33)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Pena Métaux**Déchets acceptés** : déchets des activités économiques**Provenance des déchets** : refus de tri Atrion pour préparation CSR (27,5 t.)

ISDND

Le Vigean (86)**Maître d'ouvrage et exploitant** : Séché Environnement**Déchets acceptés** : déchets ménagers résiduels et assimilés.**Provenance des déchets** : ordures ménagères (quai de transfert de Mornac à Atrion (collectes des déchets de GrandAngoulême et des CDC de La Rochefoucauld Porte du Périgord, une partie de Charente Limousine) : 20 726 t. / quai de transfert de Champagne-Mouton (collectes des CDC de Val de Charente, une partie de Charente Limousine et de Cœur de Charente) : 5 625 t.)**La Poitevine (49)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Brangeon Environnement**Déchets acceptés** : déchets des ménages et des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux**Provenance des déchets** : refus de tri ultimes Atrion (94,4 t.)**VALBOM UVE, Bègles (33)****Maître d'ouvrage** : Bordeaux Métropole**Exploitant** : Valbom (Veolia), délégation de service public**Déchets acceptés** : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux**Provenance des déchets** : refus de tri Atrion (762,5 t.).**CO-INCINERATEUR, St-Pierre-La-Cour (53)****Maître d'ouvrage et exploitant** : Lafarge Ciments**Déchets acceptés** : déchets des activités économiques, déchets dangereux et non dangereux**Provenance des déchets** : refus de tri Atrion préparés en CSR sur les sites de Brangeon Recyclage (954,6 t.)

NATURE DES TRAITEMENTS

(DONT VALORISATION)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Ordures Ménagères	stockage	Centres de stockage de Ste-Sévère, Le Vigean
Emballages recyclables	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac et Suez à Poitiers
Papiers	tri (puis valorisation matière et valorisation énergétique)	Centres de tri Atrion à Mornac et Suez à Poitiers, Palm Recycling (Grande-Bretagne), UPM GmbH (Allemagne)
Biodéchets	méthanisation	WSR et Aproval puis méthaniseur Medoc Energie
DEEE	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Gros électroménager hors froid et petits appareils en mélange : SOC Industrielle, Récup Métaux (16) Gros électroménager froid : AFM Recyclage à Bassens (33) Écrans et écrans plats : La Boîte à papier (87)
Lampes et néons	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Artemise à Vulaines (10) et Lumiver à Seclin (59)
Textiles	valorisation matière, réemploi, enfouissement	Réemploi en direct par Tiocreatex en Vienne (86)

Filière	Mode de valorisation	Unité de traitement
Déchets dangereux	valorisation énergétique	SIAP à Bassens (33)
Déchets dangereux (hors REP)	valorisation énergétique	SIAP à Brassens (33)
Piles	valorisation matière	<u>Piles boutons</u> : META REGENERATION (04) / <u>Batteries Li-ion</u> : EUROIDIEUZE (57) / <u>Piles Lithium-MnO2</u> : ACCUREC (47) / <u>Batteries NiMh</u> : ERASTEEL - VALDI (03) / <u>Batteries Plomb</u> : EPUR METAL (13) / <u>Batteries NiCd</u> : EUROIDIEUZE (57) / <u>Piles Alcalines/Salines</u> : PAPREC D3E RECYCLAGE (33) / <u>Piles Lithium-SOCI2</u> : ACCUREC (47)
Mobilier	valorisation matière et énergétique, enfouissement	Pôles de valorisation (déchèteries du département collectées et vidées chez Suez à Nersac (16). A l'exception du site de Nabinaud collectée et vidée chez Veolia Propreté Aquitaine à Bègles (33).
Végétaux	compostage	Compostage à la ferme (16) Plateforme de compostage de Ste-Sévère (16), de Frégeneuil (16), La Couronne (16) et de Dirac (16) gérée par Brangeon Recyclage.
Gravats	dons, réemploi	Particuliers, sites Calitom, sites Garandean (16)
Tout-venant	stockage	ISDND de Valoparc à Ste-Sévère (16)
Bois	valorisation énergétique et matière	Bois B : EGGER (40, Rion des Landes), Kronospan (89, Auxerre), FINSA (40, Morcenx la Nouvelle)
Ferraille	valorisation matière	Acierie en Espagne
Cartons	valorisation matière	Cartonnerie (dont St-Michel -16)
Plâtre	valorisation matière	Placo-plâtre à Cherves-Richemont (16)
Verre	valorisation matière	St-Gobain à Châteaubernard (16)
Huiles minérales	valorisation énergétique	Ciments Calcia AIRVAULT (79), Cimenterie OSILUB (76, Gonfreville-l'Orcher)
Huiles végétales	valorisation énergétique	Gecco (59)
Plastiques souples (film)	valorisation matière	Recuperados (La Garriga - Espagne)
Batteries, laitons, aluminium, câbles de cuivre, zinc, inox, cuivre...	valorisation matière	<u>Batteries</u> : STCM (45, Bazoches) <u>Petits métaux non ferreux</u> : GDE (33, Izon)
CD / DVD	valorisation matière	Plasturgiste
Cartouches imprimantes	réemploi	Atmosph'aire (33) / Revente
Radiographies (hors REP)	valorisation matière	Rhône-Alpes argent (69)
Polystyrène	valorisation matière	ESAT Vivonne (16)
Pneus	valorisation matière et énergétique	Alcyon (33)
Amiante	stockage	ISDND à Ste-Sévère (16)
Divers objets, mobiliers et vélos	réemploi	Recyclerie La Boutique Calitom (16)/ Recyclerie Avril (16) / Emmaüs de Cognac, La Couronne et Ruffec (16) / Association Coup de Pouce (16, Manot) / Salle de ventes (16, Montbron) / Cyclofficine d'Angoulême (16)
Bouteilles de gaz	valorisation matière	SIAP à Bassens (33)
Cartouches de chasse	valorisation matière	DECONS (33), ESOPE (16)
Bouchons de liège	valorisation matière	ARMORIM (33)

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

BILAN

62,9%

des tonnages traités
valorisés (déchets ménagers
du département)

236 201 T.

de déchets traités en 2023
par Calitom (y compris
activités commerciales)

58,9%

des tonnages traités valorisés
(y compris activités
commerciales)

29 809 T.

de déchets traités par Calitom
pour le compte d'entreprises
privées ou de collectivités
extérieures (DAE, non-encore
valorisable...)

06

CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

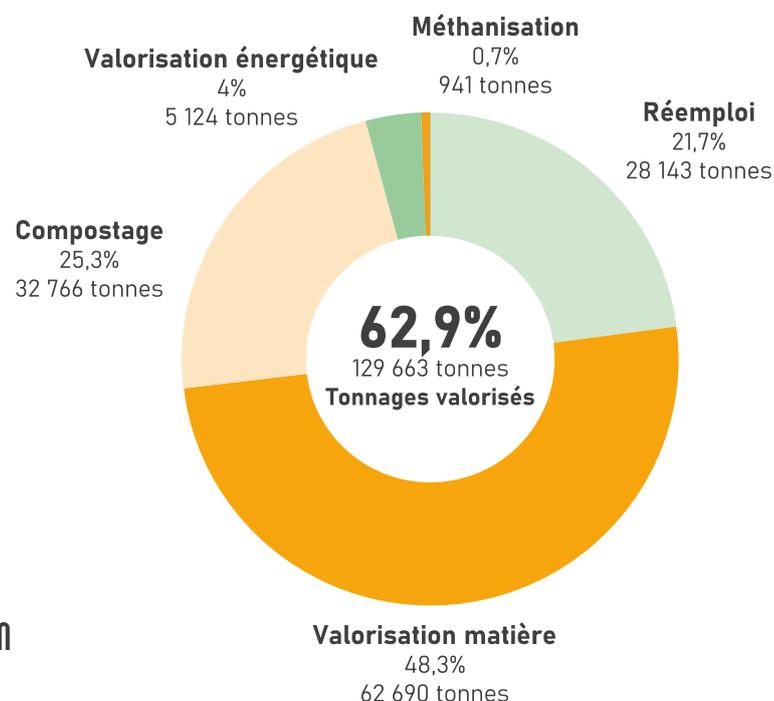
Total des déchets entrants en 2023

(Déchets ménagers du département)

206 132

tonnes de déchets ménagers
du département
(hors activités commerciales)
traités en 2023

TONNAGES VALORISÉS



INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

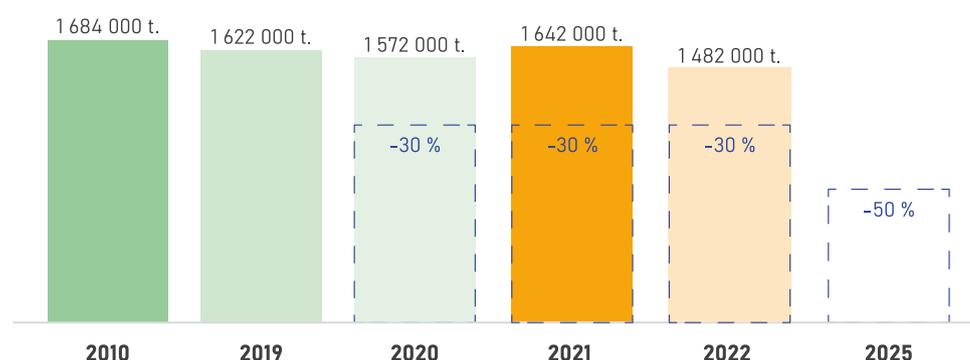
114*

Indice 2023 de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

*Calcul réalisé en prenant pour référence le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010.

Cette évolution s'explique par **la fermeture de l'incinérateur** de GrandAngoulême en janvier 2018 sans création d'unité de remplacement. Il faut rappeler que le syndicat n'est pas sur une trajectoire de respect de l'objectif issu de la loi TECV : « **réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.** »

Au niveau régional, l'objectif de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage n'a pas été atteint en 2020 puisqu'on constate une baisse de l'enfouissement de 7% contre 30% attendus.



En Charente :

En 2023, **14% de déchets en plus ont été enfouis** par rapport à 2010 alors qu'il aurait fallu réduire de 30%. Néanmoins, cet état de fait est dû au choix de fermer l'incinérateur de La Couronne. Si celui-ci avait poursuivi son activité, Calitom aurait atteint un **taux de réduction de 33%**.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS



VALOPARC

- **ISDND**
Capacité : 70 000 tonnes/an
- **Plateforme de compostage**
Capacité : 10 000 tonnes/an

PLATEFORMES DE
CO-COMPOSTAGE DES
AGRICULTEURS

Capacité totale : 24 000 tonnes

CENTRE DE TRI
ATRIION

Capacité : 43 000 tonnes/an



CENTRE DE TRI

- **Suez, Poitiers (86)**
Capacité : 30 000 tonnes/an



CENTRES DE PRÉPARATION

- **Broyage Industriel Vacher, Barcelone (Espagne)**
- **Pena Métaux, Mérignac (33)**
Capacité : 200 000 tonnes/an
- **Saica, Tarnos (40)**
Capacité : 157 000 tonnes/an
- **Everglass, Châteaubernard (16)**
Capacité : 17 000 m³/an



MÉTHANISEUR

- **Medoc Energies (33)**
Capacité : 60 000 tonnes/an



ISDND

- **Vigeant (86)**
Capacité : 140 000 tonnes/an
- **La Poitevineière (49)**
Capacité : 120 000 tonnes/an



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

- **Brangeon Recyclage, Dirac (16)**
Capacité : 10 000 tonnes/an
- **La Couronne (16)**
Capacité : 8 775 tonnes/an
- **Frégeneuil (16)**
Capacité : 7 800 tonnes/an



UVE/CO-INCINERATION

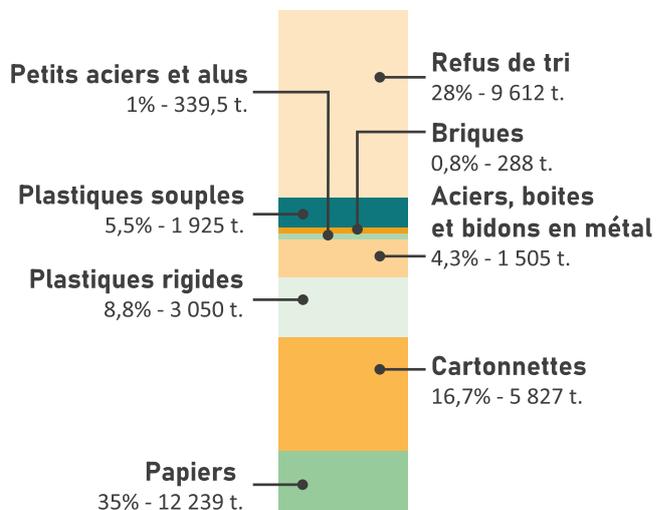
- **Bègles (33)**
Capacité : 273 000 tonnes/an
- **St-Pierre-La-Cour (53)**
Capacité : 178 000 tonnes/an

TONNAGES TRAITÉS

Collecte sélective des emballages recyclables et du papier



- Apports des collectivités clientes hors département
- Apports charentais



Résultats du recyclage des matériaux produits >

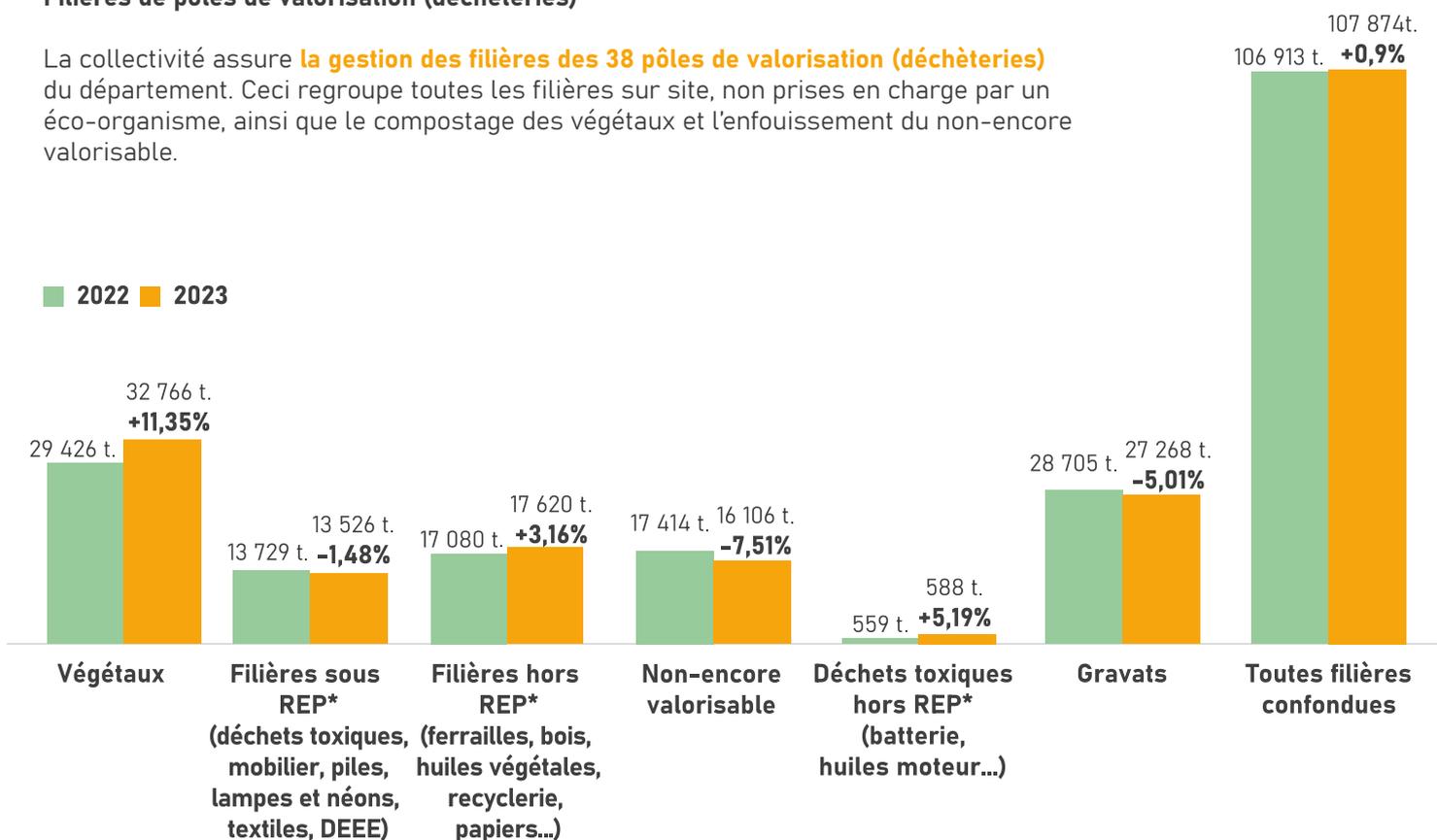
À noter : le débit moyen du process pour l'année 2023 est de **11,09 tonnes/heure** (débit nominal de 11,33 tonnes/heure)

Verre

2022	2023	Évolution
13 662 t.	13 543 t.	-0,87%

Filières de pôles de valorisation (déchèteries)

La collectivité assure **la gestion des filières des 38 pôles de valorisation (déchèteries)** du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du non-encore valorisable.

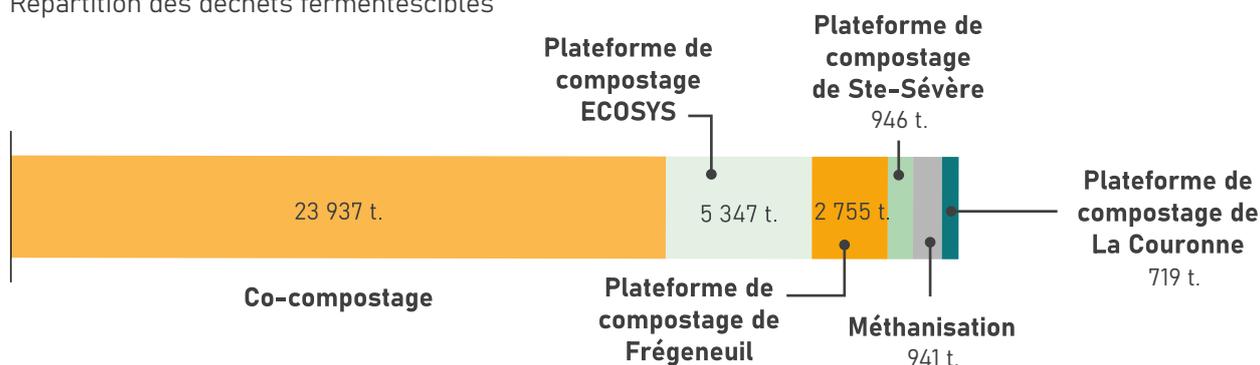


* REP : Responsabilité Élargie du Producteur

Végétaux et biodéchets

	2022	2023	Évolution
Végétaux	30 709 t.	33 704 t.	+9,75%
Biodéchets	843 t.	941 t.	+11,63%

Répartition des déchets fermentescibles



REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Le process d'Atrion permet d'obtenir **un taux de refus de 26%** (contre 18% en 2022), soit **6 466 tonnes de refus, dont 4 009 tonnes valorisées** en Combustibles Solides de Récupération (CSR) ou en valorisation énergétique auprès de la Cimenterie Lafarge à St-Pierre La Cour, Pena Métaux à Mérignac, Vacher Group à Barcelone et l'Unité de Valorisation Énergétique Valbom à Bègles, et **2 457 tonnes**

enfouis au centre de stockage de Valoparc.

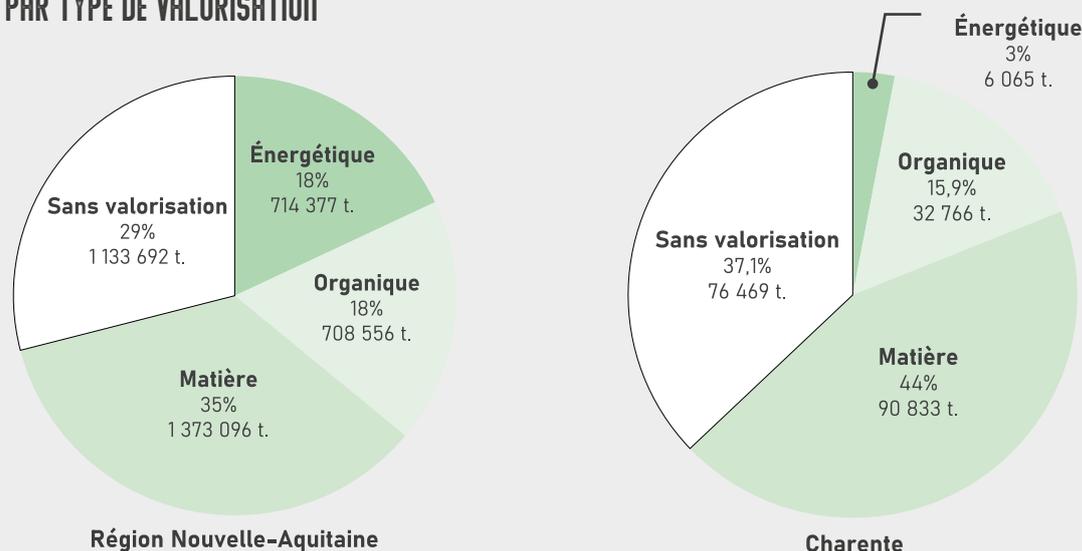
Erreurs de tri les plus fréquentes : Vêtements, déchets de soins, bâches, verre, jouets, cartouches d'imprimantes, poêles, radiographies, bandes vidéo, tuyaux d'arrosage, barquettes en plastique noires, couches bébé, masques, emballages plastique des fleurs.

En cas de doute quant au tri d'un déchet, rendez-vous sur www.calitom.com / module « Où va ce déchet ? » ou via le formulaire « Question sur le tri », ou encore en appelant le numéro vert 0 800 500 429.

PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE CALITOM

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	57 906 tonnes	0 tonnes	0 %	100% sans valorisation
Collecte sélective	25 867 tonnes	23 410 tonnes	90,5 %	75,1% de valorisation matière 15,5% de valorisation énergétique 9,4 % d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	942 tonnes	941 tonnes	99,9 %	99,9 % de la valorisation énergétique
Verre	13 543 tonnes	13 543 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Pôles de valorisation (déchèteries)	107 874 tonnes	91 769 tonnes	85 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	206 132 t.	129 663 t.	62,9 %	

TOTAL DMA PAR TYPE DE VALORISATION



RÉSIDUS DU TRAITEMENT

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'unité de valorisation électrique du **biogaz** de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné **8 656 heures**.

2 720 314 Nm³ ont été valorisés, produisant



2 001 MWH

d'électricité (la consommation annuelle de 760 habitants)



1 605 MWH

de chaleur (la consommation annuelle de 124 foyers).

L'intégralité de la production électrique produite par les turbines à gaz est réinjectée dans le réseau ENEDIS pour alimenter les foyers des communes limitrophes de Ste-Sévère.



Les torchères ont brûlé :

- 163 395 Nm³ à Ste-Sévère.
- 15 180 Nm³ à Rouzède (centre de stockage fermé)
- 3 354 Nm³ à Poullignac (centre de stockage fermé)

Les **lixiviats** sont traités par le prestataire OVIVE.



En moyenne, chaque année, **environ 60 analyses sont réalisées sur les eaux résiduaires** en interne ou par prestation de service (lixiviats, eaux de ruissellement, perméats, eaux de drainage confondus) sur l'ensemble des **sites de traitement** (centres de stockage, centre de tri, quais de transfert) et **11 sur les eaux en sortie de pôles de valorisation (déchèteries)**.

50 analyses de piézomètres ou sources ont été lancées et prélevées par notre prestataire de service en 2022 (suivi des eaux souterraines pour les centres de stockage).

RÉSIDUS ISSUS DU TRAITEMENT DES EMBALLAGES RECYCLABLES

4 009 t.

de **refus de tri ont été valorisées en Combustibles Solides de Récupération (CSR)** ou en valorisation énergétique auprès de la Cimenterie Lafarge à St-Pierre La Cour, Pena Métaux à Mérignac, Vacher Group à Barcelone et l'Unité de Valorisation Energétique Valbom à Bègles.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Afin de réaliser des économies, la réduction du périmètre de certification selon les normes ISO 14001 et ISO 45001 a été décidée en 2021, pour ne concerner que les activités de tri et d'enfouissement des déchets. Ainsi le groupe Qualianor a été retenu pour effectuer un audit en mars 2023. Les activités de tri et d'enfouissement ont obtenu la certification selon les 2 normes pré-citées. Les autres sites restent en démarche d'amélioration continue selon les exigences de ces normes et continuent de faire l'objet d'audits internes.

14 %

de véhicules légers et
utilitaires sont électriques
ou hybrides

40%

des poids lourds
roulent au B100

17 787 MWH

d'électricité produite grâce aux parcs photovoltaïques
et à la valorisation du biogaz
(inférieur à 2022 qui était exceptionnellement ensoleillée)

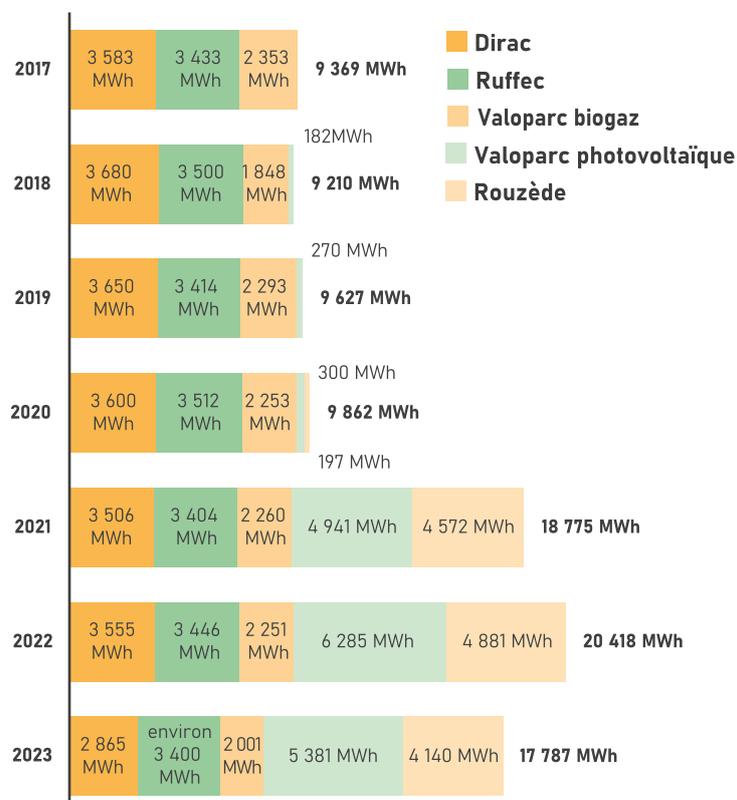
07

MESURES PRISES

EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

● La majorité des éclairages de Calitom sont désormais à LED, la généralisation est en cours afin de faire des économies d'énergies. Le changement des radiateurs sur les pôles de valorisation (déchèteries) a été étudié, des travaux sont programmés en 2024.

● Le développement du parc photovoltaïque se poursuit avec des projets sur les sites de Poullignac en 2024, Châteauneuf en 2025, et le siège en 2025.



EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

● Un marché de suivi des agents par un groupement d'ergonomes a été validé afin que tous les agents de Calitom bénéficient au cours des années 2023-2026. Les échauffements au centre de tri vont être modifiés pour être plus accessibles aux nouveaux arrivants.

● Sur les pôles de valorisation (déchèteries), le renforcement de la sécurisation des haut-de-quai et le retrait des bavettes sont poursuivis et en cours de finalisation.

● Une solution a été retenue pour la protection des travailleurs isolés, elle sera mise en place en 2024.

● 2 formateurs internes ont été formés par l'APAVE pour améliorer la réactivité à former les agents à conduire des engins en sécurité, 40 agents ont ainsi été formés en interne au 2ème semestre 2023.

● 90 agents du centre de tri et du siège ont également été formés en interne à la manipulation des extincteurs.

● Le plan d'actions de la démarche bien-être au travail s'est poursuivi avec notamment des actions de formation au management, la mise en place d'ateliers de co-développement et la prise en charge de 11 fiches de signalement de mal-être au travail pour des situations très variées (cf chapitre 8).



L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Avec des centaines d'emplois sur toute la Charente, Calitom est un employeur doté d'une responsabilité sociétale. Plutôt techniques, les métiers se professionnalisent. Des formations préparent à des diplômes de niveau 3 (CAP) à 7 (Master) dans la gestion des déchets et le recyclage. Le personnel tend à se féminiser : les infrastructures évoluent pour accueillir les femmes jusque dans les équipes de collecte. La protection de la santé des salariés est un axe majeur du management et du plan de formation.

342

ETP employés par Calitom
(dont 13 en intérim)

77,75

ETP employés par des
prestataires pour le compte
de Calitom

69,18

taux de fréquence
des accidents du travail

1,26

taux de gravité des accidents
avec arrêts de travail

08

DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS

SUR LE TERRITOIRE DE CALITOM *ETP : Équivalent temps plein

EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

329 ETP*

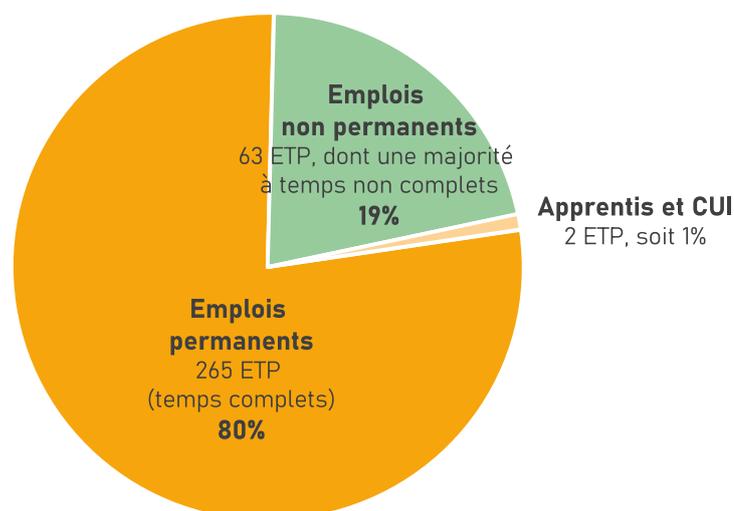
soit ● 167 ETP collecte ● 106 ETP traitement et transfert
● 12 ETP prévention

EMPLOIS DES PRESTATAIRES POUR LE COMPTE DE CALITOM

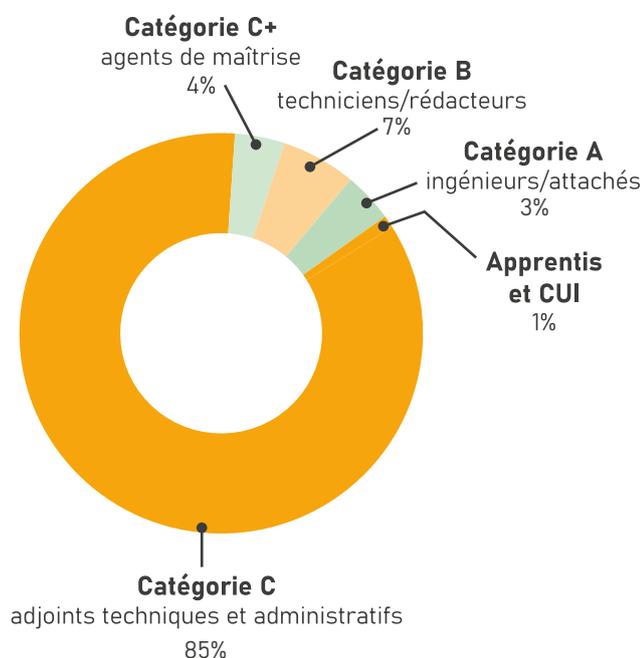
77,75 ETP*

soit ● 53 ETP collecte ● 12 ETP traitement et transfert
● 12,75 ETP prévention

RÉPARTITION DES EMPLOIS CALITOM PERMANENTS ET NON PERMANENTS

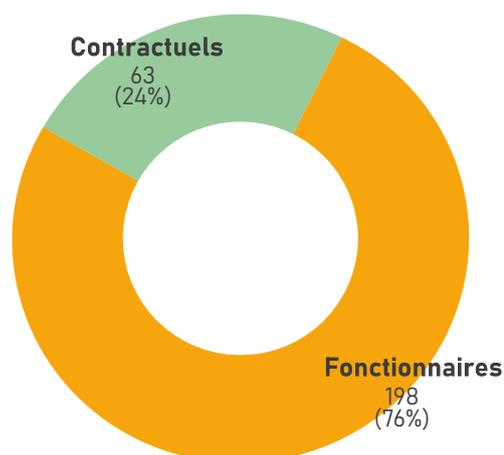


RÉPARTITION DES CATÉGORIES

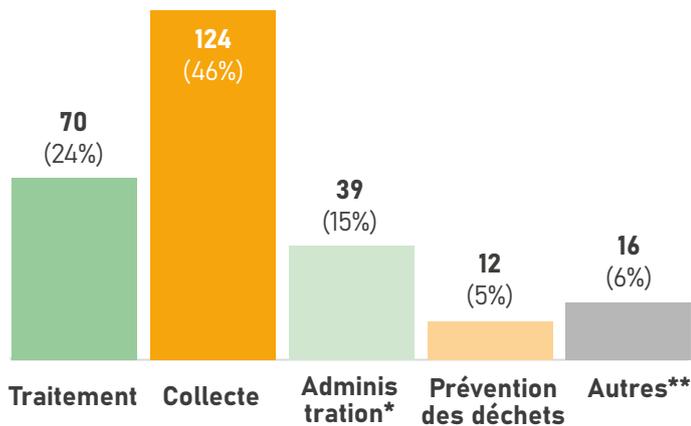


ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

Sur les **261 emplois permanents** pourvus :



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU SYNDICAT



* Administration générale, services finances, juridique, ressources humaines, communication, informatique, qualité/hygiène/sécurité/environnement

** Maintenance véhicules, bâtiment et espaces verts

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR L'EMPLOI

LES GRANDES TENDANCES

- Reprise de la collecte par la communauté d'agglomération du Grand Cognac sur son territoire ;
- Reprise en régie de la collecte en porte-à-porte sur le territoire sud du département ;
- Evolution du fonctionnement déchèteries comme pôles de valorisation ;
- Evolution des collectes en porte-à-porte : en bacs individuels, sacs transparents pour les ordures ménagères, modification des fréquences de la collecte sélective ;
- Evolution du centre de tri (adaptation aux nouveaux flux, baisse des tonnages à traiter) à l'horizon 2025 ;
- Développement des actions de prévention des déchets et proximité de service ;
- Augmentation de l'informatisation des postes de travail ;
- Organisation du travail à distance.

CONSÉQUENCES À COURT TERME POUR L'EMPLOI

Evolution des effectifs

- Evolution des effectifs gérés par Calitom sur un territoire rural dessinant un arc nord, est, sud.

Evolution des compétences exigées :

- **Compétences en développement** : conduite d'engins, maintenance des véhicules et machines, relation clients (accueil sur les pôles de valorisation, prévention des déchets, animation de groupes, concertation avec les habitants).

- **Evolution des compétences numériques** de tous les agents pour une utilisation professionnelle : numérisation accrue des processus de travail, nécessaire accès à des comptes personnels en ligne

LES MÉTIERS LES PLUS NOMBREUX

Collecte



- **69 ETP** d'agents de collecte (ripeurs – conducteurs de BOM)



- **71 ETP** d'agents d'accueil sur les pôles de valorisation (déchèteries)



- **47 ETP** opérateurs de tri



INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS

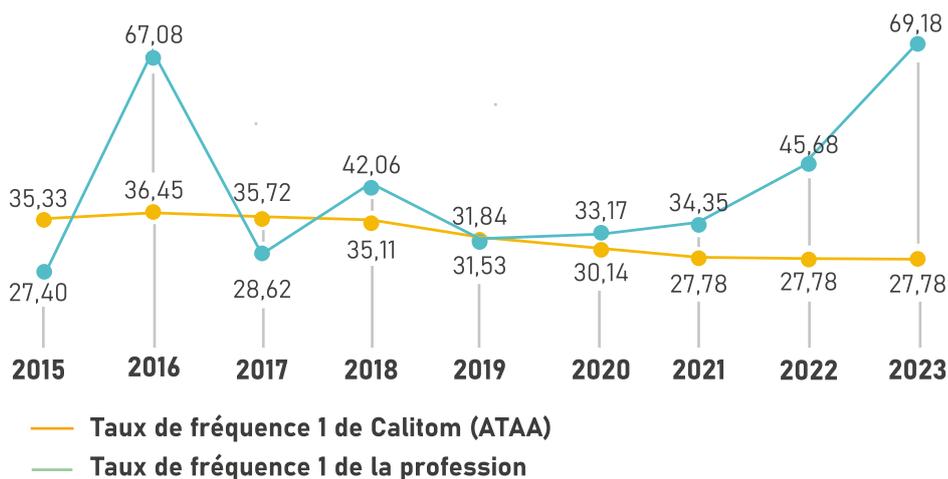
SUR LES INSTALLATIONS DE CALITOM

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Taux annuel de fréquence des accidents de travail

69,18

Ce taux est en hausse par rapport à l'année précédente, en raison notamment d'un **nombre d'accident plus important en pôles de valorisation (déchèterie)**. Ces accidents sont surtout dûs à des **chutes de plain-pied ou de faible hauteur, des efforts de soulèvements ou des heurts**, comme les années précédentes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (ATAA)



ATAA : accidents du travail avec arrêt

Pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des agents, différentes actions ont été mises en place.

- La poursuite du plan d'actions de la démarche bien-être au travail, comprenant une quarantaine d'actions regroupées en 7 thématiques : management, contexte sociétal, procédures, agressivité du public, accueil, obligations réglementaires et prise en charge des situations de mal-être au travail. Les principales actions 2023 ont concerné la gestion des fiches de mal-être au travail et la mise en place d'ateliers de codéveloppement pour les managers;
- La généralisation des barres de sécurité supplémentaires en pôles de valorisation (déchèteries) pour limiter le risque de chute dans les bennes ;
- L'attribution d'un marché de suivi des agents par un groupement d'ergonome, avec une planification sur 4 ans afin de voir tous les agents sur cette période ;
- Et toujours, un réseau d'assistants de prévention composé de 4 personnes (suite au départ de 2 agents) et coordonné par la responsable du pôle QHSE qui a la fonction de conseillère en prévention. Ainsi qu'un réseau de 5 auditeurs internes, avec 5 audits réalisés en 2023. Leurs interventions permettent de maintenir un bon niveau de vigilance pour tous.

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT

Taux annuel de gravité des accidents avec arrêt

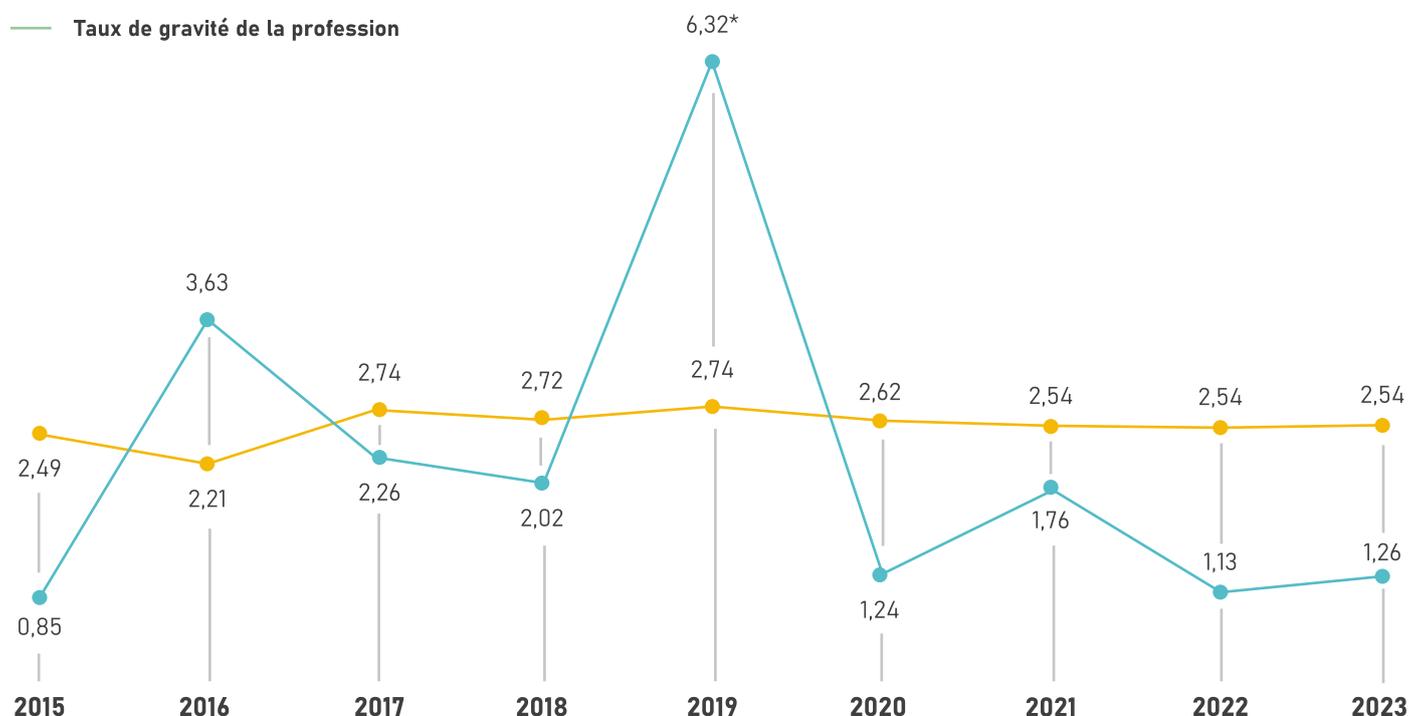
1,26

L'année 2023 marque un des plus faibles taux de gravité depuis 2015. L'année a donc été marquée par de nombreux arrêts mais de faible durée avec 32 arrêts de 20 jours ou moins et 6 arrêts de 21 à 46 jours, plus 242 jours d'arrêts dus à un accident de 2021. Les accidents touchent surtout les mains, les jambes (genoux essentiellement) et le dos. Les accidents qui entraînent le plus de jours d'arrêts sont les fractures, les entorses/luxations et les contusions, mais aussi les dorsalgies.

TAUX DE GRAVITÉ

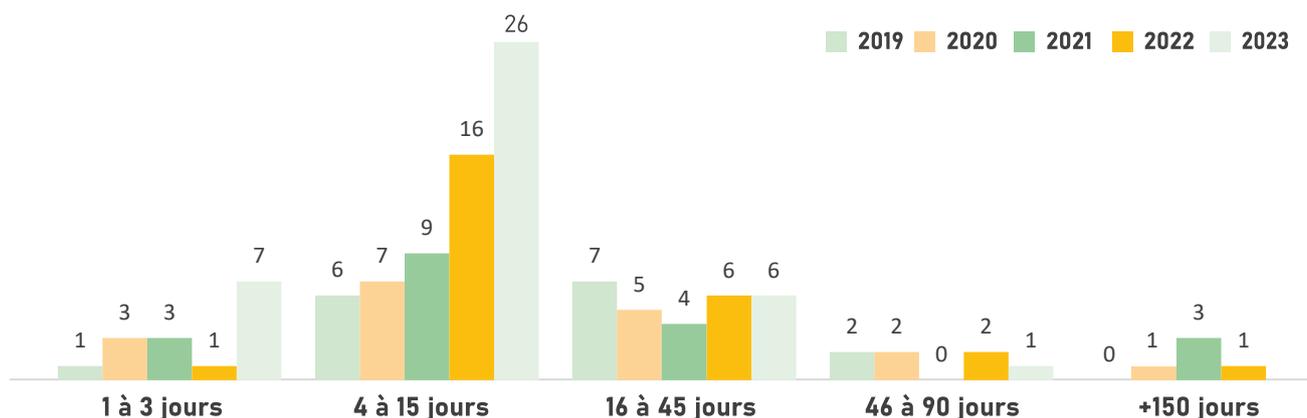
— Taux de gravité de Calitom

— Taux de gravité de la profession



*Attribution de 3 000 jours d'arrêt pour le décès d'un ripeur, soit plus de 5.5 points de gravité

NOMBRE D'ACCIDENTS PAR DURÉE DE L'ARRÊT ET PAR AN



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

Calitom est administré par des délégués élus par chacune des collectivités adhérentes au Syndicat, qui se réunissent lors du Comité Syndical chargé du vote du budget, de l'approbation des tarifications ou encore de la définition des statuts de la collectivité. En parallèle des instances de gouvernance, des moyens sont mis en œuvre pour assurer la transparence de l'information et la concertation auprès des usagers.

83

Élus délégués représentant
les intercommunalités

16

Élus membres du Bureau
Syndical

6 627

demandes reçues traitées
par les services

3

magazines par an diffusés à
191 000 exemplaires

09

DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE CALITOM

Pour favoriser la transparence, l'information, et la concertation sur la thématique des déchets, Calitom met en œuvre **différents supports et éléments** à destination des usagers et des collectivités adhérentes.



Le site internet www.calitom.com

Pour retrouver toutes les activités de Calitom, les jours de collecte et les calendriers par commune, savoir où jeter les déchets, consultez les publications, utilisez les formulaires en ligne pour signaler une réclamation, demander du matériel pour les manifestations...



Le site internet www.jagispourreduire.com

Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention...



La page Instagram [@jagispourreduire](https://www.instagram.com/jagispourreduire)

Astuces, tutos...pour tendre vers le zéro déchet



La page Facebook [@calitom16](https://www.facebook.com/calitom16)

Actualités, conseils pratiques sur le tri, la réduction des déchets...



Le numéro vert gratuit 0 800 500 429

Pour une réclamation de collecte, un besoin de sacs ou bacs de regroupement, signaler un conteneur à verre plein...



Des visites de sites gratuites toute l'année

Pour accéder aux coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sacs noirs et des sacs jaunes.



Un magazine Alternatives distribué trois fois par an à tous les charentais (191 000 exemplaires)

Pour découvrir l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets de fond liés aux déchets, des interviews inspirantes d'initiatives locales, les aides destinées aux particuliers et aux professionnels...



La e-lettre des élus charentais

Une newsletter trimestrielle destinée à l'ensemble des élus charentais pour les informer de l'actualité et des projets de la collectivité.



Et aussi des **mails d'informations réguliers** à destination des collectivités adhérentes ainsi que l'envoi du rapport d'activité annuel et du document budgétaire, l'envoi d'articles pré-rédigés pour les bulletins municipaux des mairies...

Calitom est administré par deux assemblées qui règlent par délibération l'ensemble des affaires de la collectivité :

Comité Syndical

83

délégués titulaires élus
par les collectivités membres et
83 délégués suppléants

Le Comité Syndical se réunit au moins 4 fois par an pour le vote du budget, les tarifications, les statuts de Calitom et les créations de postes.

Bureau Syndical

16

élus

Le Bureau Syndical se réunit une fois par mois. Il se prononce sur les sujets que le Comité Syndical lui a délégués, tels que certains marchés publics, les actes de gestion du domaine, divers contrats...

SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

PÉRIMÈTRE CALITOM

L'ensemble des demandes reçues (standard téléphonique, Facebook, site internet) sont **traitées par les services de Calitom**.

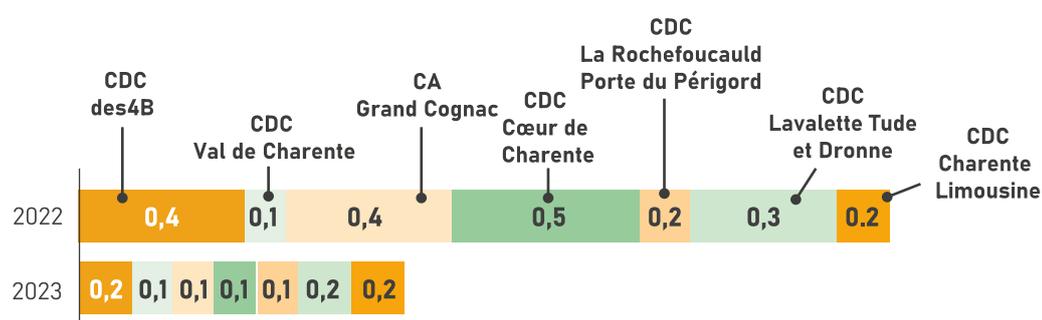
RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES

Standard téléphonique		Site internet		Facebook		Total	
2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
4 285	4 981	1 809	1 570	106	85	6 200	6 636

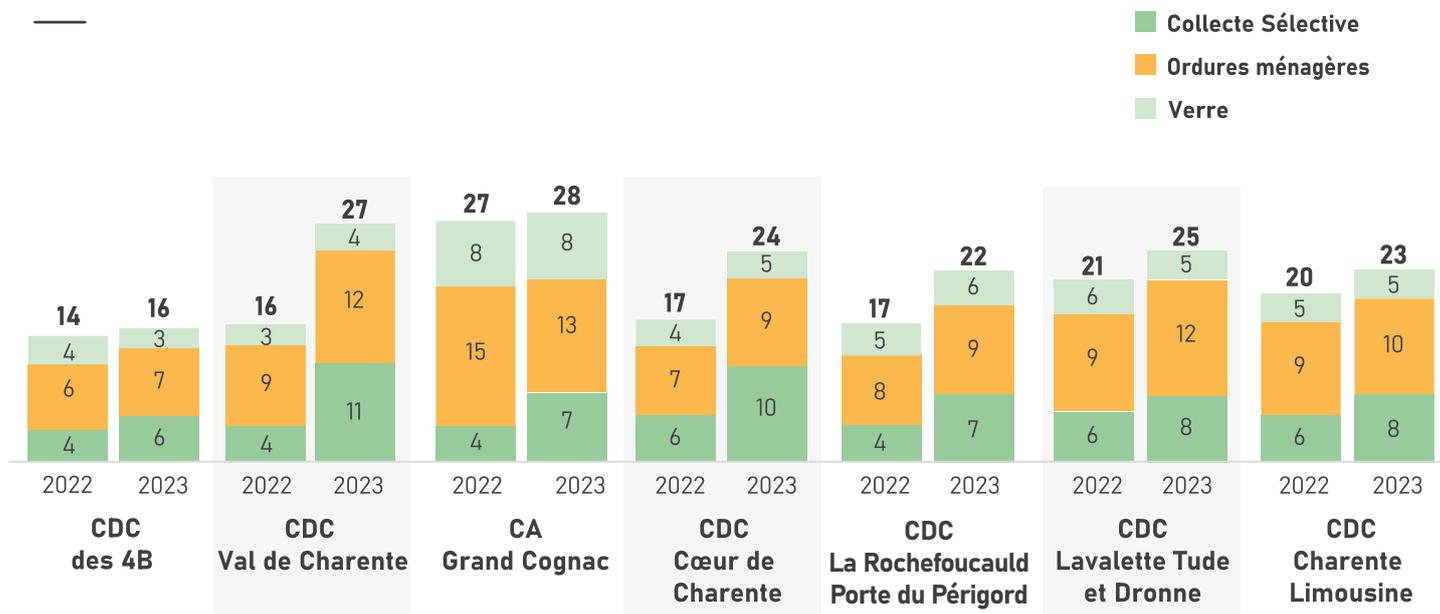
TYPLOGIES DES ÉCHANGES AU NUMÉRO VERT

	Verre		Ordures ménagères		Collecte sélective		Biodéchets	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Information	44	0	186	140	55	29	1	0
Demandes	4	0	1 184	1 418	782	863	47	31
Demandes de bacs	2	0	742	770	154	182	3	0
Demande de sacs	2	0	316	266	576	608	35	31
Sollicitations des professionnels	0	0	124	130	52	58	8	0
Autres demandes (retards, casses responsable...)	0	0	2	252	0	15	1	0
Réclamations	804	1 528	768	648	361	324	16	0
Erreur de collecte	0	0	763	648	360	324	16	0
Débordement de colonnes à verre	804	1 528	5	0	1	0	0	0

RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES AU NUMÉRO VERT POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS PAR CDC



RÉPARTITION DES DEMANDES REÇUES AU NUMÉRO VERT POUR LA COLLECTE, PAR CDC POUR 1 000 HABITANTS



CONCERTATION PRÉALABLE AUTOUR DU PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

DISPOSITIF VOLONTAIRE RÉGLEMENTAIRE OUVERT DU 24 AVRIL AU 15 MAI 2023

Calitom, associé au SMICVAL (Nord Gironde) et à la CDC de la Haute Saintonge porte un projet de création d'une unité de valorisation énergétique des déchets (UVE) à Angoulême. En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), cette création est soumise à une évaluation environnementale au titre du Code de l'environnement qui encadre également l'information et la participation du public. Soucieux d'assurer un dialogue tout au long du projet avec les parties prenantes et les habitants, ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable volontaire engagée à l'initiative des collectivités partenaires au cours de l'année 2023.

«De nombreux échanges préparatoires se sont tenus au sujet de ce projet avec les collectivités locales, la Ville d'Angoulême, GrandAngoulême, le Conseil Départemental de la Charente, les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et les partenaires. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été confié au cabinet Naldéo qui a débuté les études de faisabilité en septembre.»

Mickaël LAVILLE, Président de Calitom



291

échanges et contributions

26 051

vues des publications réseaux

1 330

vues de la page du projet sur calitom.com

- **une participation annoncée** : articles de presse, affichages sur 5 sites, rubrique dédiée sur le site calitom.com, dossier dans le magazine Alternatives, publication facebook, relais en mairie, ouverture d'une ligne téléphonique...
- **des permanences physiques** : 9 rendez-vous pris, 19 personnes rencontrées
- **un formulaire en ligne sur calitom.com** : 257 contributions
- **des registres papier** (en mairie d'Angoulême et à siège de Calitom) : 25 remarques dont 1 dossier déposé

Retrouvez le bilan et l'ensemble des contributions de la concertation sur le site calitom.com/concertation



LES DONNÉES FINANCIÈRES

Tous budgets consolidés, l'exercice 2023 a été marqué par un résultat de fonctionnement positif à hauteur de + 3 454 K€ au lieu de + 2 330 K€ en 2022. Globalement, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 50 812 K€ (budget principal et budgets annexes hors mouvements entre budgets) et ont été exécutées TTC puisque Calitom n'est plus assujéti à la TVA suite à la décision de la DDFIP. La baisse du tonnage d'OMR traité a compensé en partie la hausse des charges d'électricité. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 1 M€ à 54 266 K€ avec la hausse des contributions des collectivités adhérentes de 1,8 M€ et la reprise d'une provision pour 1 M€. En revanche, les recettes des ventes de matériaux s'effondrent de -3,2 M€ en raison de la conjoncture.

15,9M€

dépenses
d'investissement budgets
principal et Atrion

50,8M€

dépenses de fonctionnement
budgets principal et annexes hors
mouvements entre budgets

52€

TGAP montant payé pour
chaque tonne stockée à
Ste-Sévère

3,6M€

TGAP montant payé pour la taxe
nationale sur les déchets enfouis
pour le site de Ste-Sévère

10

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères	Emballages recyclables et papiers	Verre	Encombrants, toxiques et végétaux*	Pneus et amiante	Déchets des professionnels
Fréquence	C0,5 à C2	C0,5 à C2	/	encombrants sur demande uniquement à Cognac	/	C0,5 à C2
Collecte et contenants	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (112)	collecte en PAP (sac ou bac) et PAVE (149)	collecte en PAVE (1 183)	collecte en apports volontaires (28), déchèteries/régie	collecte spécifique sur site, sur inscription	collecte en PAP (bac)
Transport	régie et prestataires privés	régie et prestataires privés	prestataire privé	régie et prestataires privés	régie	régie et prestataires privés
Traitement	ISDND en régie, ISDND en gestion privée hors département	centre de tri en régie et en gestion privée hors département	valorisation en gestion privée	divers traitements gérés par des prestataires privés et en régie	ISDND en régie et valorisation en gestion privée	ISDND, méthanisation en gestion privée, centre de tri en régie

* 37 filières collectées en pôles de valorisation (déchèteries)

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ (DONNÉES CALITOM)

	Ordures ménagères*	Emballages recyclables et papiers*	Verre*	Pôles de valorisation (déchèteries*)	Biodéchets	Tous flux
Population desservie	199 446 hab.	199 446 hab.	199 446 hab.	199 446 hab.	527 producteurs	199 446 hab.
Tonnage	32 418 t.	15 181 t.	8 486 t.	70 031 t.	802 t.	126 918 t.
Kg/hab	163	76	43	351	4	637
Kg/hab moyenne nationale ou régionale 2022	221	59	41	329	5,8	655,8
Écart	-58	+17	+2	-22	-1,8	-18,8

* dont déchets des professionnels

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

BUDGET PRINCIPAL

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Restes à réaliser section fonctionnement	Restes à réaliser section investissement
Recettes de l'exercice	56 304 882,55 €	14 127 902,54 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	53 024 635,12 €	13 879 107,31€	-	528 922,38 €
Résultat de l'exercice	+3 280 247,43 €	+248 795,23 €	-	-528 922,38 €
Résultat antérieur reporté	+6 996 378,10 €	-2 617 703,18€	-	-
Résultat de clôture	+9 276 625,53 €	-2 368 907,95 €	-	-528 922,38 €

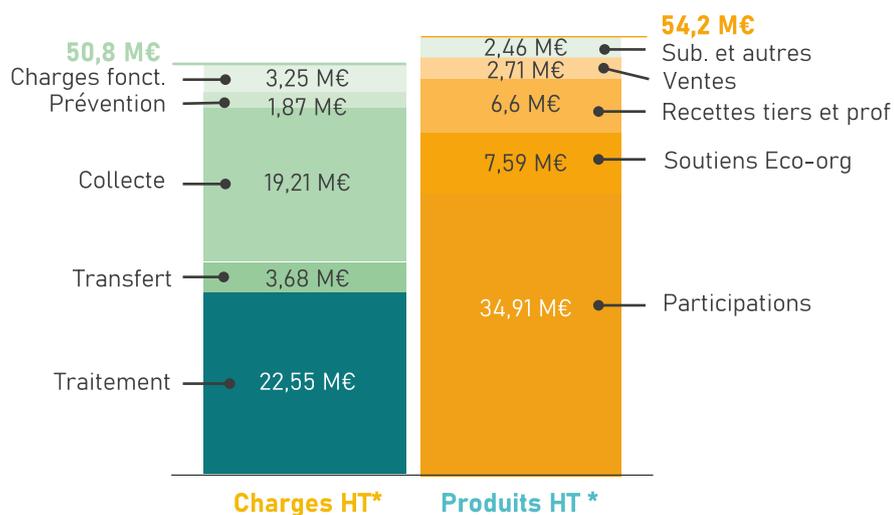
BUDGET ANNEXE : CENTRE DE TRI ATRION

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Restes à réaliser section fonctionnement	Restes à réaliser section investissement
Recettes de l'exercice	8 457 616,23€	1 164 060,37 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	8 282 680,16 €	2 031 673,85 €	-	315 457,98 €
Résultat de l'exercice	+174 936,07 €	-867 613,48 €	-	-315 457,98 €
Résultat antérieur reporté	+0,00 €	+1 412 515,01 €	-	-
Résultat de clôture	+174 936,07 €	+544 901,53 €	-	-315 457,98 €

BUDGET ANNEXE : RECYCLERIE

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Restes à réaliser section fonctionnement	Restes à réaliser section investissement
Recettes de l'exercice	83 342,90 €	0,00 €	-	0,00 €
Dépenses de l'exercice	84 280,51 €	0,00 €	-	0,00 €
Résultat de l'exercice	-937,61 €	+0,00 €	-	+0,00 €
Résultat antérieur reporté	+3 407,17 €	0,00 €	-	-
Résultat de clôture	+2 469,56 €	+0,00 €	-	+0,00 €

MODALITÉS DE FINANCEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS



Les participations des **collectivités adhérentes** représentent **64,3%** des recettes de Calitom et **35,7%** proviennent de **recettes extérieures** dont :

- 14% des éco-organismes,
- 12,2% de collectivités non adhérentes et des professionnels,
- 5% des ventes (matériaux recyclés, ressourcerie),
- 4,5% de subventions et autres produits.

* Charges et produits nets des atténuations pour les 3 budgets consolidés

PRINCIPAUX MARCHÉS PAYÉS EN 2023 (HT)

Fournisseur	Nature de la prestation	Échéance du marché	Montant mandaté	Évolution N-1
SECHE ECO INDUSTRIES	Stockage des déchets ménagers au Vigean	31/12/2023	2 885K€	-27%
	Baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles au Vigeant ↑			
SUEZ RV SUD OUEST	Collecte des sacs noirs et jaunes secteur sud	01/03/2024	1 922K€	5%
PAPREC CRV	Collecte des sacs noirs et jaunes secteur ouest	01/03/2024	1 442K€	2%
VEOLIA PROPRETE	Collecte déchets ménagers	01/04/2024	1 348K€	2%
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Transport des déchets des pôles de valorisation (déchèteries)	31/01/2025	1 279K€	-3%
	Retard de facturation 2022 ↑			
OVIVE-MOBIPUR	Traitement des lixiviats	25/07/2025	619K€	79%
	Très faible pluviométrie en 2022 ↑			
BOJ SERVEIS DE RECICLATGE/ VACHER BROYAGES INDUSTRIELS	Traitement des refus de tri	30/11/2023	607K€	NS
TRANSPORTS MARTY	Transfert des déchets ménagers	01/01/2026	496K€	-4%
	Baisse du tonnage transféré ↑			
WILLIAM SABATIER RECYCLAGE	Valorisation des déchets de bois des pôles de valorisation (déchèteries)	02/01/2024	464K€	9%
PTL PLASTIQUES ET TISSAGES	Fournitures des sacs jaunes	01/03/2024	441K€	-4%
MINERIS SAS	Collecte du verre	31/12/2027	371K€	-
	Nouveau marché ↑			
BRANGEON ECOSERVICES	Broyage et traitement des végétaux	20/09/2024	367K€	-
	Nouveau marché ↑			
SIAP	Traitement des déchets dangereux	31/12/2023	205K€	-24%
	Baisse des tonnages hors éco-organisme ↑			

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Calitom appelle une participation financière auprès des collectivités adhérentes. Celles-ci votent un taux de TEOM ou REOM auprès des contribuables pour financer cette participation.

En 2023, ces participations ont été les suivantes par collectivité adhérente :

Liste des adhérents	Population en 2023	Total participation TTC en 2023 (TVA 5,5 et 10%)	Pourcentage participation en 2023	Compétence transférée à Calitom
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 765	2 955K€	8,5%	collecte + traitement
CDC Cœur de Charente	21 970	2 946K€	8,4%	collecte + traitement
CDC Charente Limousine	35 272	4 705K€	13,5%	collecte + traitement
CDC Val de Charente	13 753	2 010K€	5,8%	collecte + traitement
CDC Lavalette Tude Dronne	17 634	2 415K€	6,9%	collecte + traitement
CDC 4B	19 926	2 885K€	8,3%	collecte + traitement
CDA Grand Cognac	69 126	10 314K€	29,5%	collecte + traitement
CDC du Rouillacais	9 893	422K€	1,2%	traitement
CDA GrandAngoulême	142 379	6 257K€	17,9%	traitement
Population totale	351 718	34 910K€	100%	

TARIFICATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE AUX NON MÉNAGES

Une redevance spéciale s'applique aux professionnels dont les déchets sont collectés par Calitom selon la tarification suivante :

	Ordures ménagères et/ou biodéchets	Collecte sélective	Verre
Seuil d'assujettissement (m³/semaine)	0,5 m ³ (0 m ³ lorsque l'établissement n'acquitte pas de TEOM)	pas de seuil (gratuité)	pas de seuil (gratuité)
Plafond (m³/semaine)	3 m ³	3 m ³	pas de plafond
Tarifs	OM : 72 € TTC/m ³ biodéchets : 35 € TTC/m ³	gratuité	gratuité

Les recettes de redevance spéciale se sont élevées à 1 437 K€ en 2023.

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

	Montants reçus (HT)	Évolution N-1
Apports centre de stockage de Ste-Sévère	2 687K€	31%
Apports plateforme de compostage de Ste-Sévère	32K€	-25%
Apports centre de tri Atrion	2 209K€	-7%
Total	4 929K€	10,3%

Il s'agit des apports en direct des collectivités de Charente-Maritime pour Atrion et des apports de professionnels sur le centre de stockage et la PFC de Ste Sévère.

MONTANTS REÇUS DES SOUTIENS

DES ÉCO-ORGANISMES ET DES AIDES PUBLIQUES

	Montants reçus	Évolution N-1
Citéo (emballages+papiers)	6 866K€	6%
OCAD3E (appareils électriques)	337K€	8%
Eco-mobilier (meubles)	297K€	10%
Eco-DDS (produits dangereux)	50K€	33%
Eco-TLC (textiles)	35K€	0%
ADEME/RÉGION	47K€	105%
Total	7 633K€	6,3%

MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

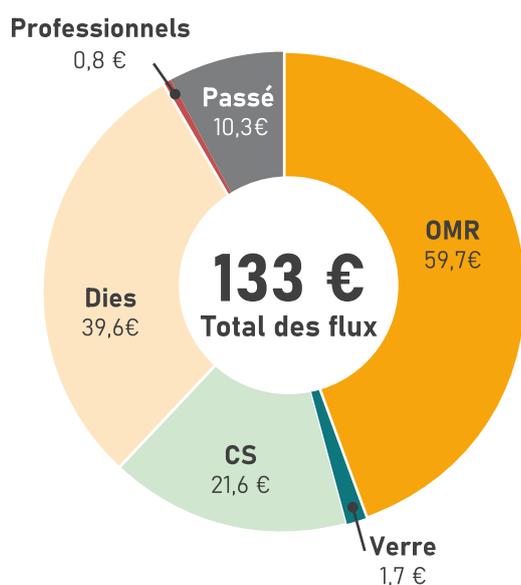
	Montants reçus	Évolution N-1
Vente matériaux du centre de tri	1 363K€	-65%
Vente de verre	381K€	-4%
Vente matériaux pôles de valorisation (déchèteries)	873K€	-40%
Vente de la recyclerie	79K€	5%
Total	5 864K€	-54%

ANALYSE DES COÛTS 2023

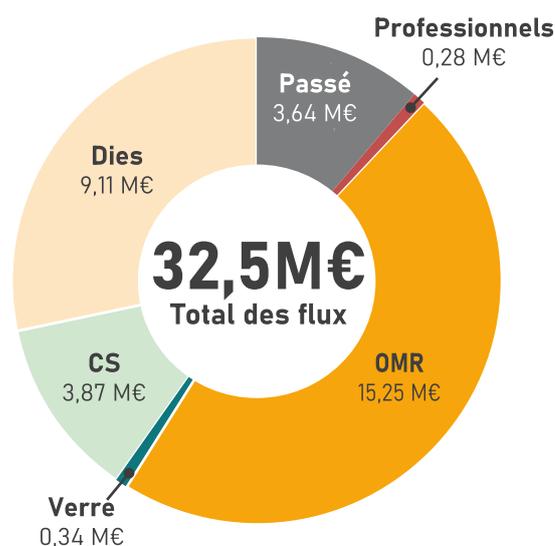
SUIVANT LA MÉTHODE ADEME APRÈS RETRAITEMENTS COMPTABLES DU CA 2023

Coût net 2023 HT - ensemble des charges déduction faite des recettes propres (soutiens éco-organismes, ventes et prestations à des tiers) - en euro par habitant coût moyen pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

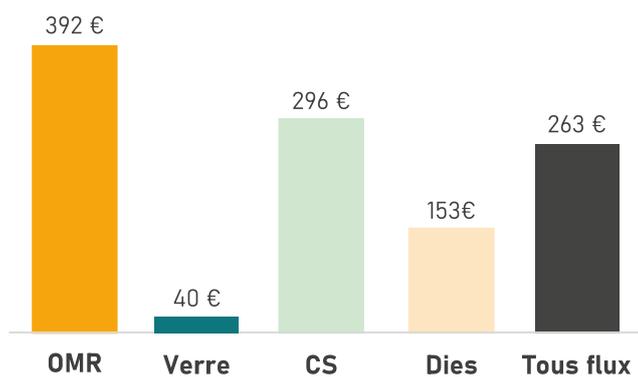
COÛT NET EN €/HAB. POUR UNE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT



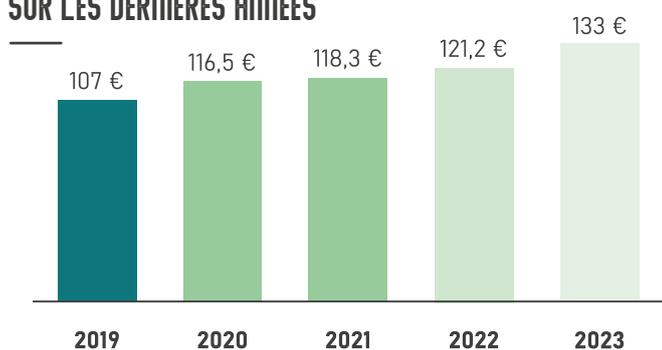
COÛT NET 2023 EN €/FLUX DE DÉCHETS



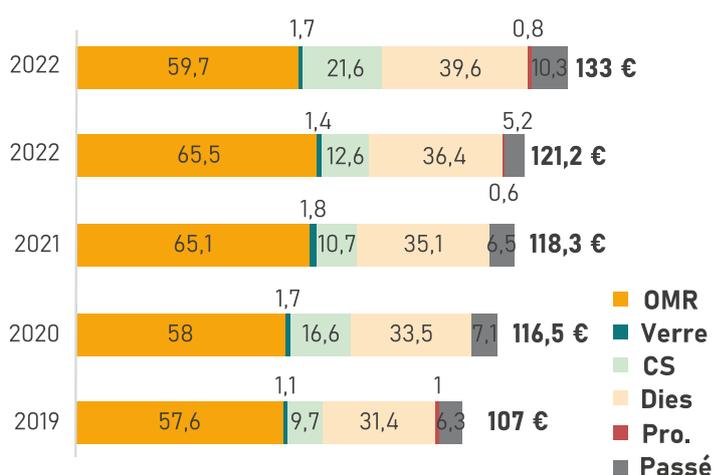
COÛT NET EN €/ TONNE DE COLLECTE ET TRAITEMENT D'UNE TONNE DE DÉCHETS PAR FLUX



ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB SUR LES DERNIÈRES ANNÉES



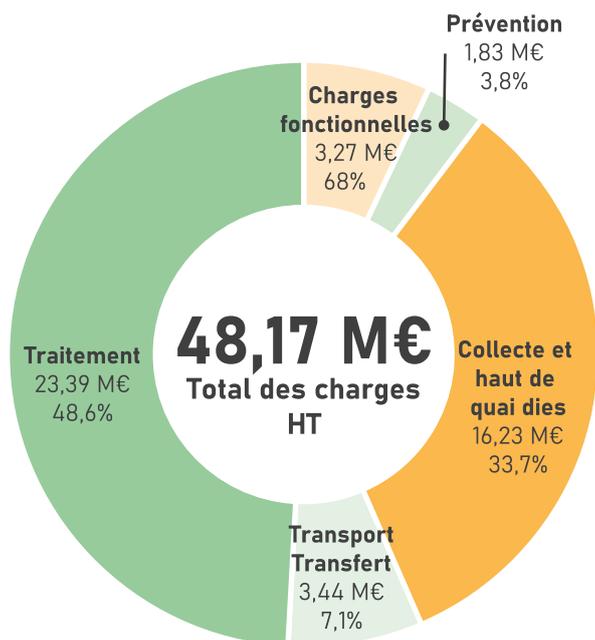
ÉVOLUTION DU COÛT NET EN €/HAB. SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Le coût aidé est en hausse depuis 2020 en raison de la crise sanitaire puis de la hausse des coûts de traitement et du contexte inflationniste. En 2023, plusieurs facteurs impactent le coût aidé : l'effondrement des recettes de vente de matériaux, la progression de la fiscalité sur l'enfouissement (TGAP) et l'envolée du prix de l'électricité.

COÛT, COMPLET EN € PAR ÉTAPE TECHNIQUE

ENSEMBLE DES CHARGES

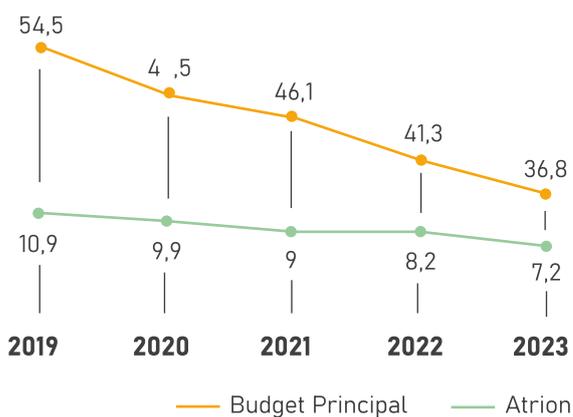


ÉTAT DE LA DETTE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Synthèse de la dette	Budget principal	Budget annexe du centre de tri Atrion
Capital restant dû	36 786K€	7 246K€
Taux moyen	2,35%	3,24%
Durée de vie résiduelle	11,4 ans	18,9 ans
Nombre d'emprunts	21	6

ENCOURS DE LA DETTE M€



POUR CHAQUE FLUX DE DÉCHETS

	OMR	Verre	CS	Pôles de valorisation (déchèteries)	Professionnels	Passé
Charges fonctionnelles	1 160K€	51K€	906K€	814K€	38K€	303K€
Prévention	678K€	30K€	529K€	572K€	22K€	
Collecte et haut de quai pôles de valorisation (déchèteries)	6 699K€	593K€	4 315K€	3 816K€	811K€	
Transport/Transfert	989K€	0K€	434K€	1 960K€	58K€	
Traitement	5 808K€	0K€	7 995K€	3 770K€	2 289K€	3 530K€
Total charges HT	15 335K€	674K€	14 179K€	10 930K€	3 218K€	3 834K€

EXTRAITS DES INVESTISSEMENTS

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
Dépenses d'investissement - Budget principal				
Résultat d'investissement reporté	2 617 703,18 €			
2001-10 Pôle collecte transfert Champagne-Mouton	151 776,19 €	121 026,64 €	-	121 026,64 €
2002-16 Locaux du siège	258 088,57 €	78 347,88 €	11 942,09 €	90 289,97 €
2002-18 Achat de conteneurs	530 655,43 €	385 285,58 €	-	385 285,58 €
2004-36 Quai de transfert Poullignac	59 060,16 €	34 925,37 €	-	34 925,37 €
2005-41 Travaux divers pôles valorisation (déchèteries)	10 914,41 €	10 550,28 €	-	10 550,28 €
AP 2007-54 Valoparc Ste Sévère	353 659,60 €	181 077,13 €	84 896,11 €	265 973,24 €
AP 2008-59 Pôle de valorisation de Mornac	196 922,28 €	17 146,76 €	-	17 146,76 €
2008-60 Composteurs	1 188 206,33 €	846 728,26 €	239 184,03 €	1 085 912,29 €
2009-65 Matériel service travaux	10 800,00 €	-	-	0 €
2010-67 Communication	25 000,00 €	-	24 951,44 €	24 951,44 €
2010-68 Informatique	70 220,06 €	46 443,63 €	20 626,43 €	67 070,06 €
2016-78 - CET fermés	0 €	-	-	0 €
AP 2019-79 Pôle de valorisation (déchèterie) de Cognac	73 693,62 €	1 693,62 €	-	1 693,62 €
2019-80 Bâtiment Gond-Pontouvre	18 270,76 €	16 833,37 €	-	16 833,37 €
2020-82 Projet CSR	7 500,00 €	4 365,00 €	-	4 365,00 €
AP 2021-85 Colonnes enterrées	698 075,47 €	129 086,18 €	-	129 086,18 €
AP 2022-86 Travaux pôles de valorisation (déchèteries)	2 391 806,47 €	1 396 563,09 €	-	1 396 563,09 €
AP 2022-87 Etudes traitement OMR	228 291,00 €	63 548,71 €	127 970,78 €	191 519,49 €
AP 2022-88 Matériel véhicules collecte	774 000,00 €	748 446,95 €	-	748 446,95 €
AP 2023-89 Réhabilitation Gond Pontouvre	200 000,00 €	3 142,80 €	19 351,50 €	22 494,30 €
Chapitre 204 - subventions d'investissement	210 000,00 €	-	-	0 €
Sous-total dépenses d'équipement	7 456 940,35 €	4 085 211,25 €	528 922,38 €	4 614 133,63 €

Opérations	Budget voté (BP+DM)	Mandaté	Restes à réaliser	Total CA
Dépenses d'investissement - Budget Atrion				
2011-01 Centre de tri de Mornac	1 215 372,79 €	899 070,85 €	315 457,98 €	1 214 528,83 €

GLOSSAIRE

TYPES DE DÉCHETS

DM : Déchets Ménagers (Ordures ménagères + Collecte sélective + Verre + Pôles de valorisation/déchèteries)

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les collectes sélectives et les déchets collectés en pôles de valorisation (déchèteries). »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (Déchets ménagers + Déchets non-ménagers)

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est aussi appelée *poubelle noire*. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (Ordures ménagères issues des ménages + Ordures ménagères issues des non-ménages, type artisans, commerçants, administrations, hôpitaux)

CS : Collecte Sélective

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DAE : Déchets d'Activités Économiques

« On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Sont notamment concernés les gisements des : entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics (écoles, administrations,...), professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins,...), services tertiaires, particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports,...). Les DAE peuvent être des déchets dangereux, non dangereux, non inertes (dit *banals*) ou encore inertes. »

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique - auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

MODES DE GESTION

COMPÉTENCE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE

« Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. **L'article L2224-13 du CGCT** autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : *Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.* »

Calitom est un syndicat mixte ayant pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés produits sur le département de la Charente. Il est constitué d'une compétence traitement obligatoire (transfert des déchets, prétraitement des ordures ménagères, stockage, actions de tri, compostage...) et d'une compétence collecte facultative (collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre, gestion des pôles de valorisation/déchèteries et rotation des bennes...).

RÉGIE

« La régie directe est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.

PRÉVENTION ET PRÉCOLLECTE

PRÉVENTION

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

RÉEMPLOI

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

PRÉCOLLECTE

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »
Exemples : fournitures de sacs jaunes, mise en place d'équipements de collecte (bac, colonne à verre, etc.)

MODES DE COLLECTE

DIES : Déchèteries nouvellement intitulées **pôles de valorisation**

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE / POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS (PAVE)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population (ex : bac de regroupement, colonne à verre...). Les pôles de valorisation (déchèteries) sont considérés comme des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

PAVE : Points d'Apports Volontaires Enterrés ou colonnes enterrées

PAP OU COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

TRAITEMENT DES DÉCHETS

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits *ultimes* car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

PTMB/TMB : Pré-Traitement Mécano-Biologique

Le pré-traitement mécano-biologique vise à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques et d'étapes biologiques qui vont permettre de retirer les éléments métalliques, dégrader la matière organique, assécher la matière en vue de la stabiliser, la rendre sèche, de façon à ce qu'elle génère le moins possible de rejets polluants une fois stockée. »

LIXIVIATS

« Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée *lixiviats*. Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. »

REFUS DE TRI

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

RÉUTILISATION

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

TAUX DE VALORISATION

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

VALORISATION

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de *valorisation* englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

FINANCEMENT

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. » Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale qui doit concerner l'ensemble des producteurs non-ménages.

TEOM(A) : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (et Assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par le ménage ou le professionnel. »

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Impôt qui s'applique aux activités polluantes, institué par la loi de finance 1999 et entré en application depuis le 1^{er} janvier 2000. Chaque année, le montant de cette taxe est révisé. En ce qui concerne les déchets, elle doit être payée par tout exploitant d'une installation soumise à autorisation, comme les installations de stockage des déchets. Elle s'applique donc à chaque tonne de déchets enfouie en centre de stockage.

TGAP Ste-Sévère :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	65 €

calitom

19 route du Lac des Saules

ZE La Braconne - 16600 Mornac

Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55

N°vert : 0 800 500 429

www.calitom.com

 calitom16